Été
2018

n° 130

LES CARNETS DU TEMPS

Trimestriel d'information culturelle de l'aviateur

Les régions

Les grands pôles économiques régionaux

Les Forces aériennes françaises libres

Des régions bien peu naturelles

ARMÉE DE L'AIR

n° 130

Été 2018

Centre études, rayonnement et partenariats de l'Armée de l'air (CERPA)

Directeur de la publication :
GBA Guillaume Letalenet

Rédacteur en chef :
Cdt Jean-Christophe Pitard-Bouet

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Ivan Sand

Rédacteurs du CERPA :
Adc Jean-Paul Talimi
Adj Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher

Relecture :
Lcl (R) Danielle Emeras

Diffusion :
Clc Mathieu Cornu

Correspondance :
CERPA
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 55
MTBA : 821 753 80 55
cerpa.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie EDIACA (Établissement d'impression, de diffusion et d'archivage du commissariat des armées)

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs

TOUT DROIT DE REPRODUCTION RÉSERVÉ

ISSN 1769-452

Sommaire

LES RÉGIONS

4

Géopolitique - Économie - Droit

- Compréhension française de la région
- 26 juin 1988 : les accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie
- Régions françaises et pôles de compétitivité
- Les zones de défense et de sécurité

16

Histoire - géographie

- Des régions bien peu naturelles
- Charlemagne
- De la suzeraineté à la souveraineté : la naissance de l'État moderne
- Les manufactures royales de Colbert
- L'implosion de l'Empire soviétique (1989-1991)

24

Lettres - arts - société

- La littérature régionale
- Écoles de peinture et régions
- Les régions à manger

30

Histoire aéronautique - tradition

- Les entreprises aéronautiques régionales
- Les Forces aériennes françaises libres (FAFL)
- Le réseau des bases aériennes françaises

38

Sciences et inventions

- L'horlogerie et la régulation du temps au sein de la société
- La sylviculture
- Au château de Guédelon, le Moyen Âge redécouvert

SOMMAIRE

REGARDS SUR...

46

Géopolitique - Économie - Droit

– La politique énergétique de la Norvège
– Les nouvelles routes de la soie
– La nouvelle Guerre froide
– Que nous apprend l'affaire Skripal des solidarités géopolitiques post-Guerre froide ?

58

Histoire - géographie

– Les 70 ans du traité de Bruxelles
– L'indépendance de l'Inde
– L'homme de Néandertal, un ancêtre proche
– L'Angleterre et l'Écosse
– Des États unis ?

68

Lettres - Arts - Société

– Mer agitée, temps gris : la naissance du romantisme.
– La ville de New York
– 1959 : la Nouvelle vague submerge la France

74

Sciences - innovation

– De l'Arsenal de Rochefort à la construction de l'*Hermione* : 500 ans d'histoire de France
– L'Internet chinois

CHRONIQUE AÉROSPATIALE

78

– 24 décembre 1940, création du GRB-1

LES RÉGIONS

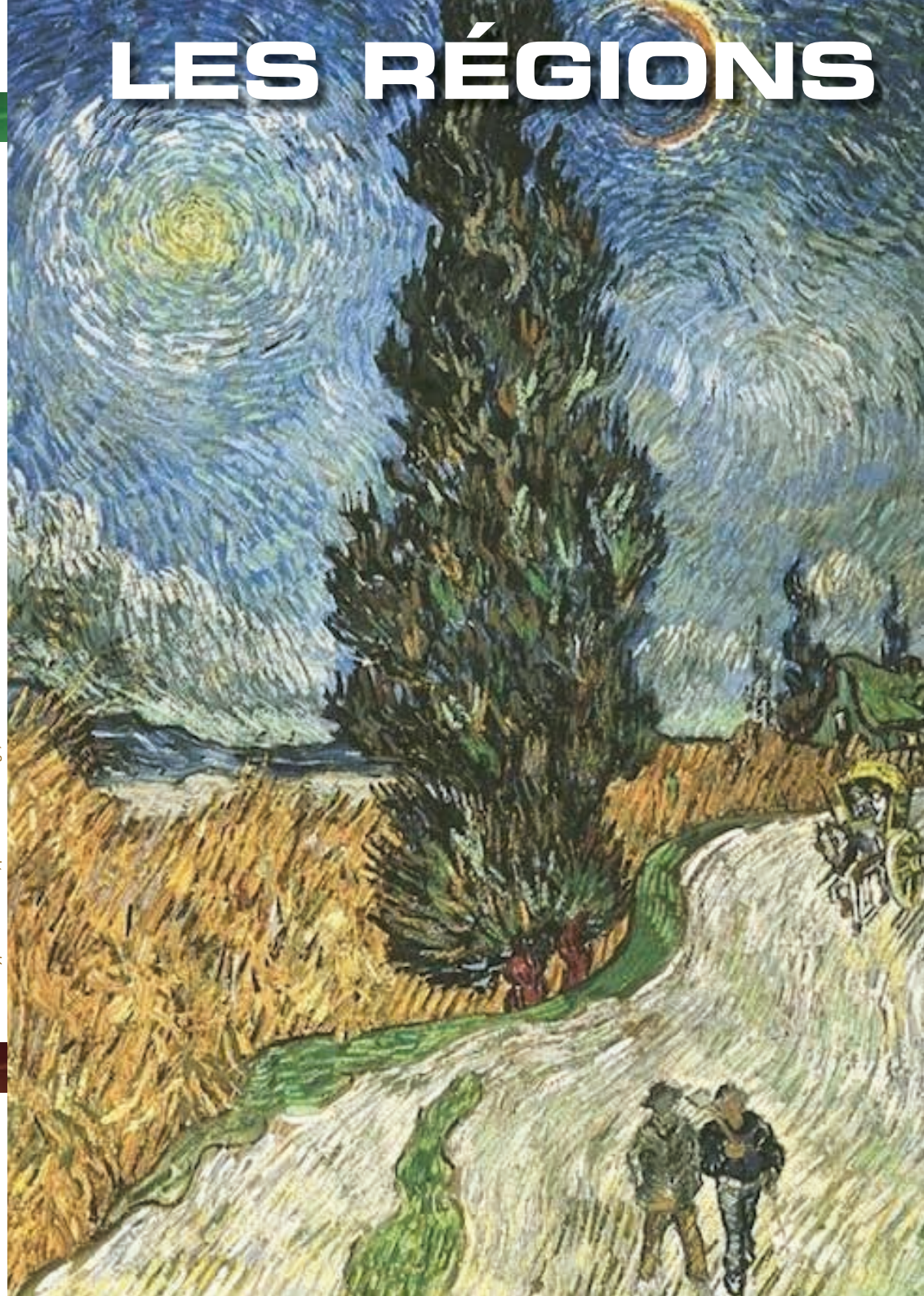

Route avec cyprès et ciel étoilé, par Vincent Van Gogh, 1890

Compréhension française de la région

En France, l'échelle régionale est généralement comprise comme un niveau intermédiaire entre le national et le local mais le terme de région est également employé pour désigner des espaces supranationaux comme le Moyen-Orient ou l'Asie du Sud-Est. Cela s'explique par le fait que les géographes définissent généralement la région comme le découpage d'un espace en fonction d'un ou plusieurs critères, à diverses échelles. De plus, des « régions naturelles » aux « régions administratives », ce mot a connu une importante évolution, que ce soit dans l'usage qu'en font les géographes comme dans le langage courant.

Une notion polysémique

L'étymologie du mot région lui confère une dimension politique : en latin, *regere* – mot apparenté à *rex*, le roi – signifie diriger. Dans la Rome antique, le terme *regio* était à l'origine employé pour les lignes droites dans le ciel qui délimitaient différentes zones dans lesquelles les augures recherchaient des présages. Ce mot a par la suite évolué pour désigner les quartiers de Rome mais aussi les découpages territoriaux de l'empire. Dès cette époque, ce terme est donc utilisé pour des échelles géographiques très différentes.

En France, les régions sont au cœur de la pensée géographique qui se formalise au XIXe siècle, avec notamment la création de la Société de géographie en 1821. La région était dans un premier temps comprise comme une zone rurale, son unité correspondant à celle de son paysage. Sous l'influence de Paul Vidal de La Blache, chef de file de l'École de géographie française, la monographie régionale devient un passage obligé pour les étudiants. La région se caractérise par la combinaison d'un milieu physique, d'une histoire et d'un ensemble d'activités créées par les sociétés qui l'habitent. Toutefois, dès 1910, Vidal décrivait le rôle des villes dans l'organisation de ces espaces, et anticipait ainsi sur les évolutions de sa discipline.

Le passage de la « *région naturelle* » à la « *région vécue* »

Dans la seconde moitié du XXe siècle, les géographes font évoluer la notion de région en l'appréhendant comme un espace fonctionnel. À la dimension d'homogénéité du paysage, ils ajoutent le critère de cohésion. Symbole de cette évolution théorique, Étienne Julliard décrit en 1962 la région comme fonctionnant autour d'un centre. Petit à petit, les géographes français s'éloignent des concepts de « *région naturelle* » et de « *région historique* » pour privilégier cette approche d'un espace polarisé autour d'une grande ville.

La cohésion de l'ensemble et les liens entre ses habitants et leurs liens deviennent les caractéristiques géographiques d'une région. En 1976, Antoine Frémont ajoute à l'idée d'une identité régionale celle d' « *espace vécu* » par ses habitants. Ainsi, une région n'existe que parce que des individus y développent des sentiments d'appartenance et d'appropriation. Ces bouleversements théoriques accompagnent le mouvement d'institutionnalisation des régions en France, symbolisé par la création de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) en 1963.

Les régions françaises comme entités politiques et administratives

Dès 1947, la publication de l'ouvrage *Paris et le désert français*, du géographe Jean-François Gravier, incite le Gouvernement à mettre en place un programme de développement des territoires français. En 1956, les « *régions de programme* » voient le jour au nombre de 22 puis 21 après la fusion Rhône-Alpes. Leur priorité est d'accroître l'attractivité économique du territoire qui y est inclus. Ce mouvement connaît un coup d'arrêt en 1969 lorsque le « non » l'emporte lors du référendum portant sur la réforme du Sénat et sur la création de régions sous la forme de collectivités territoriales.

Il fallut attendre 1982 pour que la région devienne une véritable entité aux compétences substantielles avec notamment une assemblée élue et un président disposant d'un pouvoir exécutif. Ses compétences regroupent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique mais aussi la gestion des lycées et des transports, en dehors des agglomérations.

En 2015, une réforme territoriale a fait passer le nombre de régions métropolitaines de 22 à 13. L'objectif principal de ces regroupements est de construire des collectivités territoriales de taille équivalente aux régions des autres pays européens. Devenues des acteurs politiques et économiques de premier ordre, les régions françaises sont en effet vues comme des entités dont le dynamisme s'inscrit non plus à l'échelle nationale mais à celle du continent.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Théry, professeur agrégé de géographie

Lieutenant Ivan Sand, chef de section rédaction du CERPA

26 juin 1988 : les accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie

Le vendredi 22 avril 1988, des militants du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) envahissaient la brigade de gendarmerie de Fayaoué, sur l'île d'Ouvéa, en Nouvelle-Calédonie. Ils protestaient contre le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie, qui visait à minorer la représentation politique des Kanak et pour lequel des élections territoriales étaient organisées le 24 avril 1988, en même temps que le premier tour des élections présidentielles.

Cette occupation dérape : quatre gendarmes sont tués dans l'attaque et vingt-sept autres pris en otage. Onze otages, emmenés dans le sud de l'île, sont libérés trois jours plus tard, à la suite de négociations directes entre la gendarmerie et les autorités coutumières. Seize autres otages sont retenus dans une grotte, dans le nord de l'île. La proximité de l'élection présidentielle et le contexte de cohabitation font qu'au lieu de laisser la gendarmerie négocier et régler le problème, pour la première fois depuis la guerre d'Algérie, le pouvoir politique engage l'armée dans une opération de maintien de l'ordre sur le territoire national. Le 5 mai, trois jours avant le second tour des élections présidentielles, une opération militaire est déclenchée pour libérer les otages. Tous sortirent sains et saufs, mais l'assaut fit vingt et un morts (deux militaires et dix-neuf indépendantistes kanak). La Nouvelle-Calédonie était au bord de verser dans la guerre civile.

Depuis le milieu des années 1970, la revendication indépendantiste s'était développée en Nouvelle-Calédonie et, en période d'alternances politiques et de cohabitation, le devenir de l'archipel était devenu à la fois un enjeu de politique intérieure et de politique internationale, l'ONU ayant inscrit en 1986 la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires à décoloniser. La prise d'otages d'Ouvéa et l'assaut de la grotte ont été le paroxysme de cette crise.

Réélu président de la République, François Mitterrand nomme Michel Rocard Premier ministre, le 10 mai. Ce dernier envoie aussitôt en Nouvelle-Calédonie une « mission du dialogue », conduite par le préfet Christian Blanc. Composée de personnalités représentant les familles spirituelles (Jacques Stewart, président de la Fédération protestante, le père Guiberteau, recteur de l'Institut catholique de Paris, Roger Leray, ancien Grand Maître du Grand Orient de France) et de hauts fonctionnaires (Jean-Claude Périer, conseiller d'État et ancien directeur général de la gendarmerie, Pierre Steinmetz, sous-préfet et ancien conseiller du Premier ministre Raymond Barre), cette mission va s'efforcer, trois semaines durant, de panser les plaies à vif de la société calédonienne et de dégager une solution politique à la crise.

Cette solution politique intervint, le 26 juin, avec la signature par Jacques Lafleur, président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), Jean-Marie Tjibaou, président du FLNKS, et Michel Rocard, Premier ministre, des accords de Matignon. Ces accords prévoient d'une part le retour de « l'État impartial » qui, pendant un an, prend en charge l'administration directe du territoire et d'autre part l'organisation d'un référendum d'autodétermination dix ans plus tard, en 1998. Ils fixent également les grandes lignes d'un nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie, comportant un véritable partage du pouvoir et des ressources entre Kanak et Calédoniens d'origine européenne, un rattrapage des retards de développement de l'intérieur du territoire et des îles, des investissements massifs dans la formation et dans les infrastructures. Ce nouveau statut, précisé lors des accords d'Oudinot en août 1988 pilotés par le ministre des DOM-TOM Louis Le Pensec, fut approuvé par le peuple français lors d'un référendum national le 6 novembre 1988.

Dix ans plus tard, sous l'égide du Premier ministre Lionel Jospin, le RPCR et le FLNKS concluent un nouvel accord, l'accord de Nouméa, qui repousse à vingt ans la tenue du référendum d'autodétermination et qui prévoit, pendant cette période, une très large autonomie de la Nouvelle-Calédonie, administrée désormais par un gouvernement collégial, et à qui l'État transfère progressivement la totalité de ses compétences à l'exception des compétences régaliennes. La Nouvelle-Calédonie vote désormais ses propres lois (« lois du pays ») et dispose d'une citoyenneté particulière au sein de la République.

La période de trente ans depuis les accords de Matignon-Oudinot a permis de rétablir la paix civile, d'assurer une décolonisation progressive, de créer les conditions d'un « destin commun » entre toutes les communautés vivant sur le territoire, et de construire ce que le président Emmanuel Macron a appelé une « souveraineté dans la souveraineté ». Le référendum d'autodétermination prévu par l'accord de Nouméa doit avoir lieu le 4 novembre 2018.

Jean-François Merle, ancien conseiller technique chargé de l'Outre-mer
au cabinet de Michel Rocard, Premier ministre (1988-1991).

Régions françaises et pôles de compétitivité

La France comprend un certain nombre de pôles de compétitivité qui forment les piliers économiques régionaux. La région francilienne est majeure dans le domaine, avec un ensemble de pôles économiques territorialisés. Ces espaces régionaux spécialisés contribuent au rayonnement de la France à l'international.

Distinctions entre les différents regroupements d'entreprises

Plusieurs types de regroupements d'entreprises et d'acteurs existent, avec des particularités qui leur sont propres. Leurs organisations et objectifs sont différents.

Un *pôle de compétitivité* rassemble sur un territoire donné des entreprises de toutes tailles, des laboratoires de recherches ainsi que des établissements de formation, regroupés autour d'une thématique ciblée. Les pouvoirs publics, qu'ils soient locaux ou nationaux, sont associés à cette dynamique. Le but est de soutenir l'innovation, moteur de croissance. Ils sont organisés sur un modèle de regroupement similaire à celui des clusters.

Un *cluster* est un réseau d'entreprises, principalement des PME et TPE, ancré localement. En se regroupant, ces entreprises de petite taille peuvent conquérir des marchés auxquelles elles n'auraient pas eu accès seules.

Une *technopole* est une ville ou une région spécialisée dans les techniques de pointe. L'exemple le plus célèbre est la *Silicon Valley* aux États-Unis, mais un modèle français existe également avec *Sophia-Antipolis* près de Nice, ou encore la *Plastic Valley* dans le Jura.

Il apparaît donc que certains de ces regroupements relèvent d'une impulsion étatique et politique, comme les pôles de compétitivité, tandis que d'autres, comme la technopole, se sont construits de manière autonome.

Création et rôle des pôles de compétitivité

C'est en 2006 que les premiers pôles de compétitivité ont été créés à la suite des réunions interministérielles de 2004-2005. On en dénombre aujourd'hui 71 sur le territoire français. Leur rôle est de mobiliser les capacités d'innovation des différents acteurs (entreprises, centres de recherches, organismes de formation) autour d'un secteur d'activité spécifique. Il s'agit de créer un écosystème qui permet une optimisation de la compétitivité. Les différentes entreprises peuvent alors nouer des partenariats au service de l'innovation et devenir plus compétitives, en particulier en termes de technique. Les pôles de compétitivité favorisent également les projets collaboratifs de recherche et de développement dans le domaine des techniques émergentes : nanotechnologies, biotechnologies, écotechnologies. Mais aussi des techniques traditionnelles comme l'automobile ou l'aéronautique. L'État accompagne ces projets en promouvant un environnement favorable aux entreprises et à l'innovation, notamment *via* des aides financières (aide aux projets collaboratifs par le Fonds unique interministériel, ou dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir par exemple).

Des pôles au rayonnement varié

Les pôles de compétitivité se divisent en trois catégories : les pôles mondiaux, les pôles à vocation mondiale et les pôles nationaux. Sur les 71 pôles de compétitivité en France, 7 sont mondiaux, 10 à vocation mondiale et 54 sont des pôles nationaux. Ces trois types de pôles n'ont donc pas les mêmes objectifs : la majorité des pôles ont vocation à se développer sur le territoire national, seule une minorité cherche à obtenir un rayonnement international. Les pôles mondiaux concentrent la moitié des ressources. Il s'agit d'*Aerospace Valley* dans le Sud-Ouest, *Systematic Paris-Region*, *Medicen, Lyon Biopôle*…

Des pôles répartis à travers toute la France

8 des 71 pôles de compétitivité se situent en Île-de-France. Trois d'entre eux sont reconnus comme des pôles de compétitivité mondiaux, et trois autres comme des pôles de compétitivité à vocation mondiale. Ainsi, la stratégie de la région Île-de-France est clairement tournée vers l'international ; Paris et sa région servent de vitrine de l'innovation auprès des acteurs mondiaux.

Bien que la région Île-de-France soit particulièrement attractive de par son dynamisme et par sa connexion avec l'international, les autres régions ne sont pas en reste : les pôles de compétitivité se répartissent sur tout le territoire français, y compris en Outre-mer. Ainsi, comme le montre la carte ci-après, les pôles de compétitivité se concentrent autour des grandes métropoles régionales mais aussi des villes secondaires. La région Rhône-Alpes est particulièrement dynamique, avec 15 pôles de compétitivité, dont trois mondiaux ou à vocation mondiale, comme *Minalogic*.

Le Sénat a estimé dans une évaluation réalisée sous l'égide de la DIACT en 2009 que dans l'ensemble, le bilan des pôles est très positif. Cependant, 13 pôles n'ont pas rempli leurs objectifs. Le Gouvernement va donc les maintenir, conscient de leur intérêt, tout en poursuivant leur évaluation pour garantir leur efficacité.

Sous la haute direction de monsieur Christophe Falcoz, docteur en sciences de gestion

Adjudant Fanny Boyer, rédactrice au CERPA
et Anaïs Guillaume, chargée d'études au CERPA

Les systèmes urbains des nouvelles régions françaises

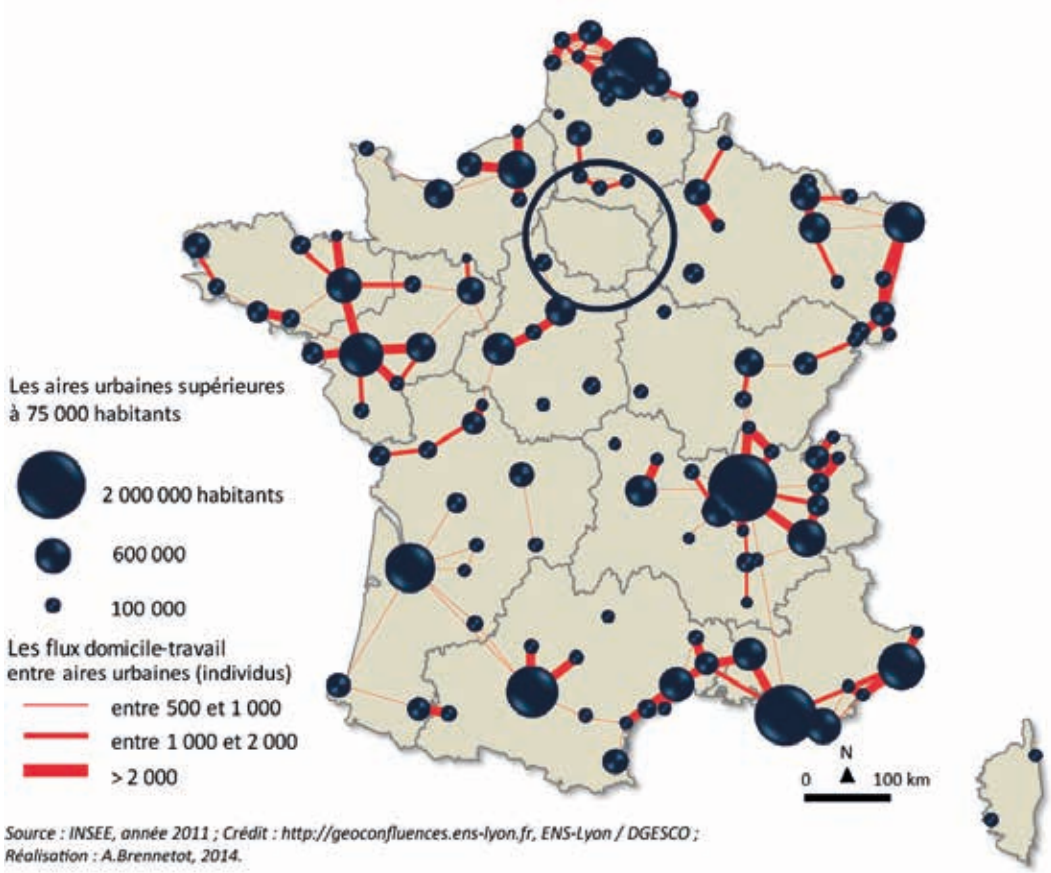

Source : INSEE, année 2011 ; Crédit : http://geoconfluences.ens-lyon.fr, ENS-Lyon / DGESCO ; Réalisation : A.Brennetot, 2014.

Pôles de compétitivité français

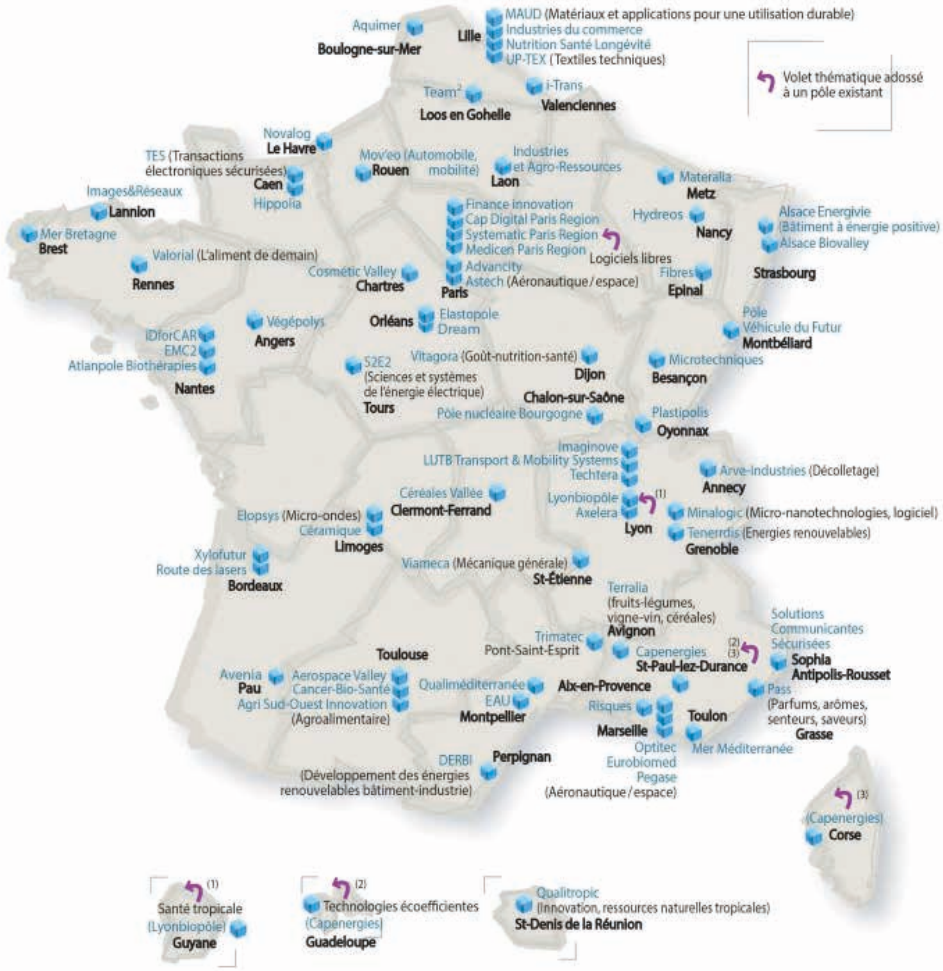

Source : DGCIS/DATAR (mise à jour : février 2014)

Les zones de défense et de sécurité

Pour assurer la défense de son territoire, la France répartit ses forces armées dans des zones de défense et de sécurité. Désormais au nombre de sept, elles sont dirigées par un officier général de zone de défense et de sécurité (OGZDS), qui assure diverses missions au service de la défense mais aussi au profit de la société civile.

Les zones interarmées de défense

Depuis le XIXe siècle, les forces armées sont dispersées sur le territoire français selon des zones militaires qui quadrillent le territoire. Mais, avec le développement des moyens de transports modernes, le nombre des régions s'est réduit. Ainsi, l'armée de l'air qui comptait au début des années 1990 quatre régions aériennes est aujourd'hui intégrée dans un dispositif interarmées.

Depuis la loi de programmation militaire de 2009, les zones de défense portent désormais le nom de zone de défense et de sécurité. L'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD) découpe la France métropolitaine en sept zones interarmées de défense avec comme préfectures de zone de défense et de sécurité (ZDS) les villes de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris et Rennes. Les ZDS ont pour mission principale d'harmoniser avec l'administration et avec les services régionaux du ministère de l'Intérieur (police, gendarmerie) les mesures non militaires et la coordination des moyens de sécurité civile. La synchronisation des différents moyens militaires dans cette zone est assurée par un officier général de zone de défense et de sécurité (OGZDS) assisté d'un état-major interarmées et d'un délégué militaire départemental (DMD) présent dans chacun des 96 départements. Hors du territoire métropolitain, dans les départements et collectivités d'Outre-mer, cette fonction est assurée par un officier général commandant de forces de souveraineté (COMSUP). L'officier général de zone de défense ainsi que sa chaîne hiérarchique sont placées sous l'autorité du chef d'état-major des armées. Cet officier participe aussi au comité de la zone, avec les commandants militaires des régions de gendarmerie ou de l'armée de terre, s'il y a lieu l'amiral de la région maritime.

Les commandants de zone maritimes (CZM), qui agissent depuis Brest, Toulon et Cherbourg, assurent la défense maritime du territoire. Pour l'armée de l'air, le général commandant la défense aérienne et les opérations aériennes (COM-DAOA) est pour sa part chargé, en toutes circonstances, de l'application de mesures permanentes ou provisoires de sûreté aérienne, dans les conditions fixées par le Premier ministre, de la conduite de l'exécution des plans d'opérations de défense aérienne approuvés par le chef d'état-major des armées, ainsi que de l'exécution des plans et de la conduite des autres opérations aériennes menées au-dessus et à partir du territoire métropolitain.

Les missions de l'officier général de zone de défense et de sécurité

Les actions menées sous la responsabilité de l'OGZDS sont très diversifiées, réparties entre les tâches permanentes et les tâches ponctuelles. Dans le cadre des objectifs fixés par le préfet de ZDS, cet officier est responsable de la coordination des moyens des trois armées et des services interarmées contribuant à la défense civile. Il est commandant désigné de zone de défense et de sécurité en cas de mise en œuvre des mesures de défense opérationnelle du territoire. La principale mission permanente est la participation des forces armées au plan *Vigipirate*. Dans ce cadre « *les préfets, sous la coordination des préfets de zone de défense et de sécurité, veillent à l'information des différents acteurs publics et privés et à la cohérence de la mise en œuvre des mesures dans les territoires, dans le respect de leurs compétences et responsabilités respectives. En cas d'urgence ou pour tenir compte d'une situation ou d'une menace particulière, ils peuvent prendre d'initiative les mesures figurant dans le plan rendues nécessaires par les circonstances* ». En Guyane la lutte contre l'orpaillage illégal, dans le cadre des missions *Harpie*, constitue une autre mission permanente de l'OGZDS.

L'OGZDS planifie durant la période estivale l'aide à la lutte contre les feux de forêts (mission *Héphaïstos*). Il est aussi sollicité pour participer à la sécurité d'évènements majeurs sur le territoire national : rencontres sportives internationales (Jeux olympiques, championnats de football ou de rugby), sommets internationaux, ou lors de la venue de chefs d'État de premier ordre. Enfin, ponctuellement, il engage des moyens militaires lors d'événements climatiques exceptionnels (tempêtes *Martin* en 1999 ou *Klaus* en 2009), ou encore pour lutter contre la pollution qui menace les côtes atlantiques lors d'un naufrage d'un pétrolier (le *Prestige* en 2003) ou lors d'une pandémie aviaire comme en 2009 avec le virus H1N1.

Sous la haute direction de monsieur Patrick Meneghetti, avocat à la cour d'appel de Paris

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

Des régions bien peu naturelles

Dans les débats préparant la réforme territoriale du 1er janvier 2016, qui a fait passer de 22 à 13 le nombre de régions de la France métropolitaine, un des arguments évoqués était qu'il fallait tenter de respecter les limites « imposées » par la géographie physique et les « frontières naturelles ». Est-ce vraiment le cas dans le découpage actuel ? Et l´était-ce davantage auparavant ?

La réforme a finalement consisté à fusionner seize régions en sept nouveaux territoires, cinq autres (Bretagne, Corse, Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire) conservant leur tracé de 1970. Une sixième a conservé ses limites anciennes mais a changé de nom, le Centre, devenant Centre-Val de Loire (à ne pas confondre avec les Pays de la Loire).

Si l'on superpose la carte de ces nouvelles régions (et des anciennes, délimitées par une ligne pointillée) à celle de la géographie physique de la France, on constate que les limites des unes et des autres ne sont (et n'étaient déjà) que bien peu des « frontières naturelles ».

Les principaux reliefs ne servent pas de limites, le Massif central est écartelé entre Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle Aquitaine, les Alpes entre Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Pyrénées entre Nouvelle Aquitaine et Occitanie (leur nom a disparu avec la fusion entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon). Les Vosges ne séparent plus l'Alsace de la Lorraine, fusionnées dans le Grand-Est. Les fleuves, qui se prêtent bien à l'établissement de frontières, ne le font guère, sauf le Rhône entre Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ils servent au contraire d'axe majeur à plusieurs régions, comme pour le Centre-Val de Loire et les Pays de la Loire.

Ce sont donc bien plus des faits historiques qui ont pesé dans la définition des identités et des limites régionales. On peut faire remonter la Normandie (désormais réunifiée) au traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911 : pour mettre fin aux attaques des Vikings, le roi carolingien Charles le Simple leur avait concédé un territoire qui dès 933 s'étendait déjà aux limites actuelles. La Bretagne doit beaucoup de sa personnalité aux migrations vers l'actuelle Grande-Bretagne, au ve siècle, de peuples germaniques, dont les Angles et les Saxons, qui repoussèrent les Celtes vers l'ouest et le sud, amorçant la transhumance des « Bretons » vers la péninsule armoricaine.

DR

Les noms des régions attestent de ces identités forgées au fil des siècles. Bretagne, Aquitaine, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Provence ont été des fiefs, des comtés, des duchés, avant d´être absorbés dans le royaume de France, et la plupart d'entre eux se sont constitués sans tenir compte des « barrières » naturelles. Le cas le plus flagrant est celui de la Savoie, qui n'a été rattachée à la France qu'en 1860, alors qu'elle était jusque-là partie d'un royaume établi à cheval sur les Alpes.

On remarque d'ailleurs que pour choisir les noms des nouvelles régions on a eu plus recours à leur histoire, parfois très ancienne, qu'à leurs limites « naturelles ». C'est le cas de l'« Occitanie », qui regroupe Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, terminologie datant de l'Empire romain. Dans l'Est, plusieurs propositions avaient été faites pour nommer le nouveau territoire regroupant la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace, dont « Nouvelle Austrasie », en référence à l'Austrasie, royaume des Francs jusqu'en 751.

Comme aucune ne faisait l'unanimité on a finalement retenu « Grand-Est », qui a le mérite de situer la région sur une carte. Il en va de même pour les « Hauts de France », ainsi nommés parce que, par tradition, ce qui figure en haut des cartes géographiques est le Nord, un vocable non retenu en raison de ses connotations négatives. Décidément le vocabulaire – et les traits constitutifs – de la géographie physique ont de moins en moins de poids dans la définition des régions et de leur communication.

Hervé Théry
professeur agrégé de géographie

Charlemagne

Charles le Grand dit Charlemagne appartient à la mémoire collective des Européens, mémoire partagée entre les Français et les Allemands qui se sont longtemps disputé son héritage. Si la polémique s'est aujourd'hui apaisée, il est encore difficile de sortir cette illustre personnalité de l'histoire des lieux communs et des légendes qui l'entourent. Les travaux les plus récents nous permettent de distinguer une figure plus complexe que celle que les manuels nous ont laissée.

Ancrer la dynastie

En 754, l'un des fils de Charles Martel, Pépin III, soutenu par la papauté qui cherche en lui un allié face aux Lombards, est sacré en 754 par le pape Étienne II. En 768, les deux fils de Pépin, Charles et Carloman, succèdent à leur père. La disparition de Carloman (771) laisse Charles seul maître du royaume.

Conquêtes territoriales

Auréolé de la renommée de son père, il poursuit alors sa politique territoriale. En quarante-six ans de règne, il mène une cinquantaine de campagnes militaires. Prudent, il consolide d'abord les frontières de son territoire divisé en comtés et installe sur les confins du royaume des « marches » militaires sous l'autorité d'un « marquis ». Il étend ensuite les limites de son *regnum* : la conquête de la Saxe en 773 entraîne une terrible répression avec le massacre de 4500 Saxons à Verden. Trente-trois ans de campagnes permettent de conquérir la Frise orientale.

DR

L'expansion carolingienne et le couronnement

Appelé à l'aide par le pape, Charles se rend en Italie (774) et annexe le royaume lombard. Puis, en 788, il s'empare du duché de Bavière. Il domine alors la majeure partie de l'espace germanique et du monde latin. Charles lutte contre les incursions danoises, contre les Avars, mais aussi contre les Slaves. Il lance des expéditions en Espagne dont la première, en direction de Saragosse (778) inspire la *Chanson de Roland*. Charles occupe ensuite Barcelone et Pampelune et entretient des relations diplomatiques avec le calife de Bagdad, Haroun el-Rachid.

La conquête carolingienne ressuscite chez Charles le souvenir de l'Empire romain. Vers 790, Charles est déjà perçu comme un souverain au-dessus des autres rois. On lui attribue, d'ailleurs, depuis 775, l'épithète *Magnus*, privilège des empereurs romains, et il est couronné empereur à Rome, à Noël 800.

Idéologie et réalité du pouvoir carolingien

Un renouvellement de la pensée politique autour de l'idée impériale substitue au lien personnel de fidélité, de tradition franque, la notion, plus intemporelle, de *res publica*, dans une version christianisée. La rénovation accompagne aussi un réveil intellectuel : l'Académie palatine est ainsi fondée par Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours et conseiller de Charlemagne. Le rêve impérial traduit également la volonté d'harmoniser les législations à l'échelle de l'empire. L'effort est louable, mais les résistances sont fortes et Charlemagne se heurte au particularisme juridique saxon, franc ou lombard. Or, pour lui, ce qui doit primer avant tout, c'est de faire respecter l'ordre public et de faciliter la levée de l'impôt.

Administrer l'empire

Avec 5 à 6 millions d'habitants sur plus d'un million de km^2, comment tenir un tel empire ? En 794, Charles et sa cour s'installent à Aix-la-Chapelle, ville destinée à être le centre politique et économique de l'empire et dont Charlemagne souhaite faire une « nouvelle Rome » avec un « palais » édifié pour l'occasion. Par ailleurs, le territoire de l'empire est divisé en *pagi* sous l'autorité d'un comte qui dispose de droits de justice et peut lever des impôts) que des *missi dominici* (chargés de mission de l'empereur) visitent à un rythme irrégulier, mais les ressources de l'État s'amenuisent au gré des distributions des domaines de l'empire aux vassaux. Dans le domaine religieux, Charlemagne impose la liturgie romaine qui sera affirmée au concile d'Aix (816).

La succession de Charlemagne

En janvier 814, la pérennité de l'empire semble assurée. Charlemagne lègue l'empire à son seul fils encore vivant, Louis dit le Pieux. Contrairement à son père, Louis n'a pas de guerre à mener et en profite pour consolider le pouvoir carolingien. Les mentions « roi des Francs » et « roi des Lombards » disparaissent des documents officiels. Charlemagne a-t-il fait l'Europe ? Loin d'être tranché, le débat a pris, avec la construction européenne, une tournure singulière. Célébré surtout en Allemagne, Charles a longtemps été présenté comme le précurseur de l'Europe dominée par l'espace germanique.

Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

De la suzeraineté à la souveraineté : la naissance de l'État moderne

Le système féodal, qui s'étend essentiellement du Xe au XIIIe siècles, est une organisation juridique caractérisée par une double hiérarchie des hommes et des terres : les territoires et le pouvoir qui y est attaché n'appartiennent pas à un ensemble de citoyens, à une nation ou à un État, mais à des seigneurs, dont ils sont les fiefs, c'est-à-dire la propriété héréditaire.

Des principaux fiefs dépendent d'autres fiefs mineurs, appartenant à des seigneurs de moindre puissance. Le seigneur supérieur est appelé suzerain ; de lui dépendent des vassaux, liés par un lien de dépendance mutuelle particulier reposant sur la parole donnée. Le vassal prête ainsi serment de fidélité et d'assistance à son suzerain et se soumet à un certain nombre d'obligations, notamment l'assistance militaire et financière, le conseil en cour de justice, la loyauté. En contrepartie, le suzerain lui concède un fief et s'engage à le protéger.

Au sommet de cette chaîne pyramidale se trouve le monarque, roi ou empereur, suzerain de ses grands vassaux, barons ou pairs du royaume. Leur relation est essentiellement fondée sur le rapport de fidélité et d'hommage personnel, le roi n'étant à l'égard de ses barons que le *primus inter pares*, le premier d'entre les pairs.

Si cette organisation est conforme à la conception de la société du monde médiéval, elle fait cependant obstacle à l'émergence d'un pouvoir central généralisé. En effet aucun lien particulier ne lie le suzerain aux vassaux de ses vassaux ; seul le serment d'allégeance de ces derniers à leur propre seigneur fonde leurs obligations.

Le monarque est donc dépendant de l'allégeance de ses grands vassaux, et de celle des vassaux de ces derniers à leur propre seigneur. Afin de remédier à cette situation de relative impuissance, Philippe II Auguste et ses successeurs vont entreprendre de réduire la puissance de leurs grands feudataires, en s'appuyant notamment sur la bourgeoisie urbaine, d'agrandir le domaine royal et d'affirmer leurs prérogatives juridiques.

Dans un premier temps, afin de ne pas s'aliéner les grands vassaux, le roi confirme leur pouvoir féodal, tout en lui surimposant cependant sa propre autorité. Louis IX affirme ainsi vers 1260 qu'il est le suzerain de tous les suzerains mais ajoute qu'il est également le souverain de tous les habitants du royaume : « *Ducs, comtes, barons, châtelains, citadins, vilains, tous sont sous la main du roi.* » De même, Philippe de Beaumanoir pourra écrire dans le coutumier[1] de Beauvaisis vers 1270 que chaque baron est souverain dans sa baronnie, mais que « *le roi est souverain par-dessus tous et a, de plein droit, la garde générale de tout le royaume, par quoi il peut faire tous les établissements qu'il lui plaît* ».

Puis, les monarques successifs tendront à réduire progressivement les prérogatives féodales des grands seigneurs en affirmant leurs propres droits régaliens. Ainsi, le roi rend la justice, jusque dans les affaires relevant jusque-là de la compétence ordinaire des divers seigneurs, et se revendique progressivement comme source de toute justice ; il interdit les guerres privées entre féodaux et se réserve le droit de faire la guerre ; il édicte les lois, d'application dans tout le royaume, sous la seule réserve de leur ratification par les parlements.

Afin de renforcer son indépendance, le roi rend l'armée - jusqu'alors dépendant du ban et de l'arrière-ban, c'est-à-dire du service rendu par les vassaux et leurs arrières vassaux, et donc essentiellement temporaire – permanente.

Enfin, pour asseoir sa légitimité dans le domaine fiscal et financer ses guerres contre les derniers grands fiefs, le roi convoque en assemblée les trois ordres du royaume (noblesse, clergé et tiers état) : les états généraux, pour consentir à l'impôt et exalter la mission royale. Ce consentement sera dans les premiers temps sujet à renouvellement, puis deviendra un droit permanent concédé au roi par les états généraux.

En ce faisant, le roi affirme la primauté fondamentale de sa fonction régalienne : il n'est plus le premier d'entre ses pairs, choisi et ratifié par eux, soumis à l'autorité de l'empereur et du pape, mais un monarque de droit divin, lieutenant du Christ sur terre, seul empereur en son royaume, et disposant de ce fait d'une autorité souveraine sur tous ses sujets.

C'est ainsi que, progressivement, émergera puis triomphera en France le principe de souveraineté, c'est-à-dire « *la supériorité du Roi dans le royaume, supériorité à laquelle tous sans exception sont soumis* »[2], mettant en lumière la figure royale qui en apparaît comme le garant, et qu'apparaîtront, découlant de ce principe, les fondements juridiques de la notion d'État moderne, tels que nous les connaissons aujourd'hui.

1. Recueil des usages juridiques oraux, consacrés par le temps et acceptés par la population d'un territoire déterminé, appelés « coutumes ».
2. Jean-François Lemarignier.

Colonel (R) Patrick Menegheti
Avocat à la cour d'appel de Paris
chargé d'enseignement à l'université de Paris XI

Les manufactures royales de Colbert

Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), contrôleur général des finances sous le règne de Louis XIV (1643-1715), entend, comme dans d'autres domaines, mettre l'économie au service de son roi. Il encourage la création des manufactures royales partout dans le royaume.

En 1667, Colbert décide d'empêcher l'importation de produits étrangers et interdit d'exporter et de spéculer sur les métaux précieux ou sur le numéraire. Il entend ainsi réglementer l'économie avec une série de lois pour empêcher les devises de sortir du royaume. Enfin, pour remédier au manque de fabriques obligeant le roi à se fournir à l'étranger, Colbert décide de fonder des manufactures d'État. Il veut ainsi stimuler le commerce intérieur en encourageant la concurrence et en supprimant nombre d'intermédiaires. L'État définit aussi les dimensions, le poids et la matière pour les objets manufacturés. Les récalcitrants ou les malfaçons sont durement réprimés par des inspecteurs généraux qui ne cessent de surveiller les ateliers.

Le financement des manufactures royales

Des agents du roi sillonnent le royaume à la recherche d'investisseurs susceptibles de fonder des manufactures. Dans un premier temps, l'État s'engage à payer les fournisseurs ou les travailleurs. Le roi accorde aussi aux entreprises des exonérations d'impôt, des primes pour embaucher des ouvriers et offre des bâtiments royaux. Pour assurer une large main d'œuvre à ces manufactures, les agents du roi n'hésitent pas à rafler les mendiants, les prostituées ou les oisifs pour les obliger à apprendre un métier.

Enfin, le roi anoblit certains industriels et encourage la haute noblesse ainsi que les élites urbaines et cléricales à investir dans ces nouvelles manufactures. À Lyon, la famille Fournier se lance dans la fabrication de bas de laine tandis les Van Robais ouvrent des draperies en Picardie autour d'Amiens. Pour la gestion des mines et de la sidérurgie, de véritables compagnies voient le jour avec la participation d'une dizaine d'actionnaires issus de la noblesse ou du clergé. En Lorraine, le ducs de Lorraines et de Mercœur ainsi que les cardinaux de Guise et de Richelieu s'associent pour financer les mines, les forges et les verreries.

En cas de guerre, les industries sont « nationalisées » pour répondre aux besoins de l'armée royale. Les prix et les salaires sont alors fortement encadrés.

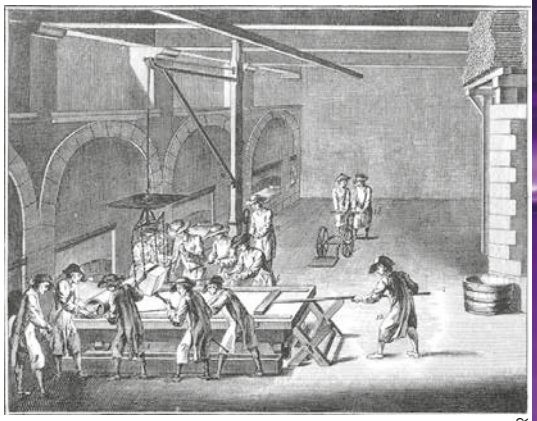
Manufacture Royale des Glaces.
DR

Les manufactures dans le royaume

La manufacture royale est en réalité un ensemble d'ateliers réunis dans une même aire géographique et placés sous le contrôle d'un ou plusieurs patrons. Ainsi, la manufacture de Troyes regroupe tous les ateliers de bonneterie qui sont dispersés dans la ville. À Paris, les Gobelins, qui fournissent les meubles et les tapisseries de la Couronne, rassemblent 22 ateliers.

Les agents de Colbert sillonnent aussi le royaume pour cartographier les massifs forestiers ou les sites susceptibles d'accueillir une activité industrielle. Ils choisissent de préférence des fabriques préexistantes et proches des cours d'eau indispensables à l'acheminement des matériaux lourds vers les ports ou vers les arsenaux. Les manufactures de goudron utilisé pour le calfatage des navires royaux sont ainsi établies dans le Médoc ou dans le Dauphiné, les usines métallurgiques réunies dans le Nivernais, le Dauphiné et le Périgord. L'activité d'une manufacture contribue à l'essor économique de la région dans laquelle elle est implantée. Avec le développement de l'arsenal de Brest, des forges de Loudéac et de Quintin ainsi que des scieries de la forêt de Paimpont, des provinces connaissent une recrudescence d'activité qui affecte le bassin d'emploi local. Il en est de même pour le Périgord et l'Angoumois, qui dépendent largement de l'arsenal de Rochefort.

Toutefois, la production des manufactures se heurte à la faiblesse du marché intérieur français. En effet, peu de personnes, hormis quelques privilégiés, peuvent se payer des draperies ou des tapisseries. De plus, la production de fer ne trouve pas de débouché dans les campagnes, où la majorité des outils sont en bois. La croissance de ces manufactures n'est donc stimulée que par les commandes royales.

Sous la haute direction de Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

L'implosion de l'Empire soviétique (1989-1991)

Mikhaïl Gorbatchev est élu en 1985 à la tête du Parti communiste soviétique pour réformer l'appareil économique et politique de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). Ce faisant, il ouvre la boîte de Pandore qui conduira au réveil des nationalités, à l'échec des réformes intérieures et finalement à l'implosion du bloc communiste.

Un lourd héritage : des réformes nécessaires

Le 11 mars 1985, le réformateur Mikhaïl Gorbatchev est désigné comme nouveau dirigeant de l'Union soviétique. Considérée comme la deuxième puissance mondiale, l'URSS est néanmoins confrontée à de terribles difficultés. La guerre en Afghanistan et la course aux armements absorbent la majorité des ressources et empêchent les investissements dans l'appareil de production. Ainsi, les besoins élémentaires, notamment alimentaires, ne sont pas satisfaits. Le moral de la population est au plus bas (les taux d'absentéisme chez les fonctionnaires atteignent des records). Pour relancer l'économie de son pays, le nouveau dirigeant lance un programme de réformes économiques et sociales nommé *perestroïka* (restructuration). Cette politique de réformes économiques vise à décentraliser l'appareil économique et à y installer quelques éléments de libéralisme, notamment en favorisant les investissements des capitaux étrangers et en introduisant la propriété privée des moyens de production.

L'émancipation des républiques : la dislocation de l'Empire

Pour mener à bien ses réformes et alléger le poids des dépenses militaires, Gorbatchev s'engage aussi dans une politique internationale, fondée sur le désarmement et le dialogue avec les États-Unis. En 1987, il rompt avec la politique expansionniste engagée par Léonid Brejnev qui conduira au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan (1989) et reconnaît à chaque démocratie populaire le droit de gérer ses propres affaires intérieures. Cette libéralisation de la politique extérieure encourage les volontés d'indépendance des républiques qui composent alors l'Empire soviétique. Ces républiques affirment leur droit à l'autonomie et leur rejet de la russification. Ainsi, les républiques baltes (la Lituanie, l'Estonie et la Lettonie), qui n'ont jamais accepté l'annexion par Staline en 1940, proclament leur souveraineté en 1989 et leur indépendance en 1990. Gorbatchev tente de s'y opposer par la violence, mais doit céder devant la pression internationale. Le 12 juin 1990, la fédération de Russie, qui vient d'élire comme député au suffrage universel Boris Eltsine, proclame à son tour son indépendance. Pour maintenir la cohésion de son pays, Gorbatchev propose en vain de négocier un nouveau traité de l'Union. L'unité de l'Empire soviétique vole en éclats.

La chute du mur de Berlin : la fin d'un monde.

L'échec des réformes : la fin du communisme

Outre la *perestroïka*, le Premier secrétaire du Parti communiste prône aussi une politique transparente, la *glasnost* (fait de rendre public) afin de lutter contre les dysfonctionnements du système. La censure est supprimée, les dissidents sont libérés et les lois constitutionnelles de 1988 introduisent pour la première fois le pluralisme démocratique. Ce faisant, Gorbatchev libère l'opinion publique de plus en plus hostile aux réformes peu efficaces. En effet, le compromis entre l'économie socialiste et l'économie de marché désorganise la société, déjà gangrenée par la corruption et la mafia. Deux camps s'opposent : les conservateurs, favorables à un retour du communisme, et les partisans d'une occidentalisation de la société russe menés par Boris Eltsine. Après un putsch manqué par les conservateurs et l'armée (19 août 1991), le parti communiste est déclaré illégal et les républiques proclament leur indépendance.

Le 8 décembre 1991, au sommet de Minsk, la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine signent un accord qui constate la fin de l'URSS et elles annoncent la création de la Communauté des États indépendants (CEI). Les autres républiques rejoignent bientôt cette organisation au sommet d'Alma-Ata (21 décembre 1991). Mikaël Gorbatchev démissionne le 25 décembre 1991. Il est remplacé sur la scène internationale par Boris Eltsine, le nouvel homme fort de la Russie. Les alliances militaires et économiques de l'ancien bloc communiste, le pacte de Varsovie et le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), n'ont plus de raison d'être et sont dissous.

Finalement, force est de constater que les cinquante années de guerre froide se terminent par une victoire occidentale qui marque la fin des affrontements idéologiques du XXe siècle. Alors que la Russie s'enfonce dans une grave crise identitaire, les États-Unis organisent un nouvel ordre mondial.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

Adjudant Jean-Paul Talimi
Rédacteur au CESA

La littérature régionale

En même temps que se développent des nouveaux moyens de locomotions, dont le train, la littérature met en lumière les paysages et les mœurs des régions (Flaubert, Maupassant…). Pour autant, le mouvement littéraire régionaliste s'est essentiellement développé durant la première moitié du XXe siècle. Aujourd'hui, on parle de « littérature du terroir ». Recherche d'authentisme et quête de traditions tels en sont les moteurs, loin d'une littérature de ville, jugée trop uniforme.

Dès le début du XXe siècle, des centaines d'ouvrages célèbrent le retour à la campagne et aux traditions ancestrales. Certains spécialistes parlent de « livres sans littérature » quand les auteurs défendent une « littérature populaire ». Ces récits s'inspirent de la vie régionale : l'ensemble des régions françaises sont représentées (à l'exception de la Corse). Si l'on parle de régionalisme, les particularités géographiques ne sont pourtant pas l'unique dimension de cette activité littéraire. Ces écrivains ont également joué un rôle important dans le développement de la vie intellectuelle et littéraire française. Néanmoins, ils ont rapidement été relégués dans les limbes, même si certains furent reconnus par leurs contemporains, tel André Chamson, élu à l'Académie française en 1956.

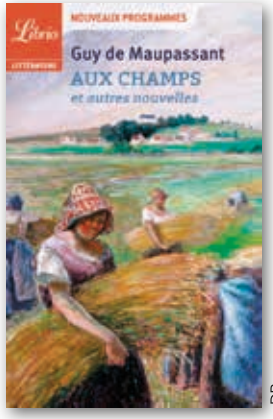

DR

Le régionalisme comme opposition à l'emprise parisienne

La littérature régionale est née en réaction à l'influence tentaculaire des villes, qui conduisait à la disparition des traditions, à l'uniformisation des modes de vie, à l'homogénéisation de l'individualité, à l'absence de références historiques et généalogiques. Le mouvement régionaliste s'est donc manifesté comme une révolte contre l'hégémonie parisienne, pour défendre et pour illustrer les cultures régionales. Le courant régionaliste rejoint les courants politiques et idéologiques qui s'opposent à la centralisation massive du pouvoir. La province se dresse contre la capitale en se réclamant d'une autre légitimité, d'une autre culture, plus riche, plus authentique, plus saine : la culture du peuple. La littérature dite « parisienne » est dénigrée, taxée d'immorale, quand le régionalisme prône la recherche de la sincérité et renouvelle les thématiques littéraires, démarche récompensée par de nombreux prix Goncourt.

Une littérature qui s'appuie sur un réseau régional

Les lecteurs sont particulièrement intéressés par le régionalisme, qui présente des thèmes moins classiques, plus « exotiques ». Ils jouent aussi le rôle de guide touristique alors que les réseaux de transport, en plein essor, donnent naissance à un tourisme plus massif. Grâce à la littérature régionale, les couches moyennes et supérieures se réapproprient la culture traditionnelle. Les écrivains régionalistes sont d'ailleurs en général des intellectuels (enseignants) et des notables qui souhaitent se faire les chantres de la culture populaire. À travers toute la France, un puissant réseau relationnel se met en place entre les régionalistes. L'écrivain breton Charles Le Goffic fréquente par exemple le salon de Léon Bocquet à Paris, comme le Franc-comtois Louis Pergaud, mais aussi Charles Brun, coordonnateur régional du mouvement régionaliste. Ces réseaux sont entretenus par des institutions comme la Fédération régionaliste française (1900), qui rassemble surtout des intellectuels et des notables – qui tentent aussi de mettre en place des projets législatifs – ou la Société des écrivains de province. Leur travail a permis de former une vaste banque de données composée de contes, de légendes, de chants et d'expressions locales, collectée grâce à un réseau d'informateurs qui quadrille la France entière.

Instrument de la politique pétainiste

Durant la seconde guerre mondiale, souhaitant en effet raviver la culture populaire en idéalisant une ruralité passée, Pétain prônait une renaissance française à travers le retour à la terre et aux valeurs de la paysannerie. Il instrumentalise cette littérature en usant d'une habile propagande : les textes régionalistes fleurissent alors dans les manuels scolaires, tandis qu'un certain nombre d'auteurs entrent en résistance.

Aujourd'hui, la littérature régionale demeure particulièrement vivante avec de vrais succès en librairie, une reconnaissance par des stands dédiés dans les salons du livre. Grâce à elle, de nombreuses petites maisons d'édition poursuivent leur existence.

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

Écoles de peinture et régions

Certaines régions et certaines villes ont joué un rôle important dans l'histoire de la peinture. Ainsi, Florence est considérée comme le berceau de la Renaissance artistique au XIVe siècle. En France, au XIXe siècle, des régions comme l'Île-de-France, la Normandie, la Bretagne ou la Provence ont inspiré de nombreux artistes.

L'école florentine ou la Renaissance artistique du XIVe siècle

Grâce à la majesté de ses édifices et à son économie prospère, Florence devient au XIVe siècle un véritable modèle en Occident. La ville attire des artistes provenant d'horizons divers : sculpteurs, orfèvres, enlumineurs, peintres. Dans le domaine des arts figuratifs, Giotto reste le plus éminent, à l'origine de la création de l'école florentine. Entouré de disciples de talent, il réalise de magnifiques fresques qui constituent l'apogée de l'art chrétien. L'artiste propose une nouvelle vision du monde qui a nourri la philosophie humaniste, en situant l'homme au centre de l'univers et en le rendant en quelque sorte maître de son destin, sans pour autant prendre la place de Dieu. Cette redéfinition de la réalité, avec l'invention de la perspective dans la représentation, amorce le vaste mouvement de la Renaissance qui débute au XVe siècle. Née à Florence, cette renaissance régit l'art pendant près de cinq siècles.

L'Île-de-France, la Normandie et la Bretagne au XIXe siècle

En France, la région Île-de-France est particulièrement attractive au XIXe siècle, car Paris, capitale prestigieuse d'un pays très centralisé, est le lieu où les artistes se rencontrent, que ce soit dans les salons, dans les cafés ou à l'occasion d'expositions. Ils y développent des aspirations communes et s'y font connaître. Le quartier de Montmartre regroupe les impressionnistes : Frédéric Bazille, Auguste Renoir, Claude Monet, Paul Cézanne, Edgar Degas, qui ont choisi de peindre leurs impressions, ainsi que Vincent Van Gogh (*La Guinguette*, 1886). Avant eux, Eugène Delacroix dispose d'ateliers à Saint-Germain-des-Prés. Les peintres s'établissent aussi dans les campagnes proches, comme à Bougival ou à Argenteuil, afin de trouver un peu de paix pour réaliser des toiles plus bucoliques. Les régions fluviales sont particulièrement appréciées des peintres qui aiment représenter les bords de Seine, de l'Oise ou de la Marne. Au sud-ouest de Paris, l'île de Chatou est devenue l'Île des impressionnistes. Au nord-ouest, Auvers-sur-Oise est représentée dans les toiles de Van Gogh, inhumé aux côtés de son frère Théo dans le cimetière de cette ville aujourd'hui très touristique. Les peintres apprécient aussi la Normandie, où ils peuvent profiter de la mer et d'un paysage plus authentique. Des peintres comme Claude Monet, Gustave Courbet ou Eugène Boudin aiment notamment se rendre à Honfleur.

Monet a élu résidence à Giverny, devenu un haut lieu de l'impressionnisme. Sa splendide demeure abrite des estampes japonaises, ainsi qu'un magnifique jardin dont le Jardin d'eau, planté de végétaux orientaux baignés de nénuphars et de saules pleureurs, dont il s'est inspiré pour peindre sa série *Nymphéas*. Les peintres lassés de la vie parisienne se tournent aussi vers la Bretagne, plus archaïque. Dans le Finistère, l'école de Pont-Aven est lancée en 1886 par Émile Bernard et par Paul Gauguin qui écrit : « *Quand mes sabots retombent sur ce sol de granit, j'entends le son sourd, mat et puissant que je cherche en peinture.* » Corot y a déjà élu résidence depuis plus de vingt ans. Les peintres réalisent des compositions sur le motif, en plein air : marchés et fêtes, églises et croyants (Gauguin, *La Vision après le Sermon*, 1888), travail des champs, mer sombre…

DR

Paul Gauguin, *la Ronde des petites Bretonnes*

Ruée vers la Provence (fin du XIXe - début du XXe)

Le Midi de la France devient un paradis pour les peintres parisiens. Les impressionnistes peignent Marseille, le port de l'Estaque (Renoir et Cézanne), Antibes, Cannes et Mougins (Picasso). Ils sont séduits par la lumière puissante et changeante de la Provence qui modifie au fil de la journée la couleur et l'aspect des paysages. Cette couleur ocre, japonisante, qu'apprécie tant Van Gogh, va du jaune solaire à l'orange incandescent, et découpe les formes tout en accentuant les contrastes. André Derain parle d'une *« lumière blonde, dorée, qui supprime les ombres »*. Van Gogh est le premier à utiliser le terme d'« *Atelier du Midi* » en 1888 et conseille à ses confères de le rejoindre là où « *le soleil est plus fort* ». Pendant plus de vingt ans, Paul Signac perfectionne sa technique pointilliste à Saint-Tropez. Le fauvisme s'y développe avec Pierre Matisse et André Derain qui se retrouvent en 1905 à Collioure, petit port des Pyrénées, mais aussi à Nice. Les peintres représentent la douceur de vivre, les paysages contrastés et lumineux, mais aussi les femmes alanguies goûtant au plaisir de la baignade.

Certaines régions et certaines villes, grâce à leur beauté, à leurs paysages préservés, à leur climat ou à leur lumière, ont été élues par les artistes pour y bâtir une école de peinture ou pour y peindre des séries de toiles. La notoriété de ces lieux reste aujourd'hui profondément liée à l'histoire de l'art et au patrimoine mondial.

Sous la haute direction de madame Hélène Sirven, maître de conférences en architecture et arts appliqués à l'université Panthéon-Sorbonne

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

Les régions à manger

On ne fait pas d'emblée le lien entre une bouteille de bourgogne et le nom de la région qui l'a inspirée. Pourtant, des milliers de références toponymiques passent sur nos tables et définissent un patrimoine considérable de biens à manger qui sont « *bons à penser* », selon le célèbre mot de Claude Lévi-Strauss.

Pourtant, ce lien, si ancien soit-il dans l'histoire, a été si peu évident qu'il a fallu le construire avec le droit. Un droit utilisé à différentes reprises, mais dont la date de 1666 peut être une première borne, lorsque le Parlement de Toulouse protège des copies le fromage de Roquefort. Mais la grande époque du goût régional a été, en France, le XIXe siècle, lorsque les produits se sont mis à circuler plus facilement avec les modes de transport qui se diversifiaient, notamment le train, et avec la construction d'une gastronomie parisienne qui sert de référence pour de nombreux plats régionaux. Certes, des épisodes comme la guerre de 1870 qui a fait connaître la choucroute alsacienne aux Français, la pauvreté en Bretagne qui a diffusé la galette à Paris, les migrations de travail amorcées dans les Alpes et le Massif central qui ont popularisé les fromages de la Savoie et les charcuteries de l'Auvergne, tous ces mouvements et bien d'autres ont exigé que les produits des provinces soient identifiés par leur origine.

La région domine la nation

Ce patchwork de produits et de plats a nourri un imaginaire de la France vue comme un pays de cocagne, où les régions appartenant à des aires climatiques différentes produisaient une diversité enviée dans le reste de l'Europe. Mais il a compliqué la construction d'une cuisine « nationale » qui n'est restée confinée qu'à la haute gastronomie, de sorte qu'aujourd'hui, dans le monde, rares sont les restaurants « français » alors que les Chinois, Italiens, Coréens, Mexicains et Indiens sont marqués d'un sceau national faisant défaut chez nous.

Tout cela fait-il une gastronomie qui serait celle d'une élite assimilant le repas à une pièce de théâtre très codifiée par des recettes, pour des « arts décoratifs » et pour des pratiques particulièrement « françaises » ? Oui et non, car la cuisine française est profondément ancrée dans les terroirs. L'art de cuisiner n'est jamais déconnecté de l'origine des produits, de ce façonnage local faisant que des huîtres de Marennes-Oléron ne se confondent pas avec celles d'Arcachon, que les vins ont une signature très locale, que les fromages sont d'abord des produits de terroir ayant une image et une saveur mille fois plus fortes que celles des produits industriels pour la distribution de masse.

DR

La géométrie variable des régions avec la naissance de grandes entités englobant d'anciennes provinces pousse à reformuler certaines désignations tout en renforçant les caractères locaux. Le champagne de la montagne de Reims ne sera jamais « vin du Grand-Est » et portera toujours le nom de la région éponyme tout comme le roquefort ne sera jamais un fromage « occitan ». Ce jeu lexicographique enrichit le rapport affectif que les Français témoignent à leurs origines provinciales, voire, pour une grande part d'entre eux, paysannes. Il stimule l'imagination de ceux qui œuvreront à penser des produits nouveaux destinés à donner un contenu anthropologique pour les nouvelles régions.

À ce titre, Paris et les touristes qui visitent notre pays jouent un rôle considérable. Pour que nous soyons ce que nous mangeons, comme le pensait le vieil Hippocrate, il faut que nos nourritures donnent à comprendre ce lien particulier que les Français ont avec leur capitale. Paris est l'une des quatre grandes villes-monde de la planète. Cette position enviée partagée avec Tokyo, avec Londres et avec New York lui donne un pouvoir exceptionnel : sur ses tables, elle rassemble ce que la France a de meilleur et ce que les régions auront rendu le plus lisible et agréable à déguster. Paris qui a fait la gastronomie française en inventant à la Révolution le restaurant n'a pas son égal dans le monde pour bâtir un imaginaire gastronomique en phase avec son territoire national. Certes, cela agace maints Français, excédés par la place de Paris dans l'histoire, mais la France ne serait pas ce qu'elle est sans cette capitale hors normes.

Du coup, il faut suivre et encourager les mutations en cours dans la redéfinition du « local ». Il n'est pas, avec le terroir, un gadget juste bon à folkloriser notre alimentation. Le « local » qui emprunte aux régions sa substance est un puissant fer de lance dans la phase de recomposition d'une alimentation durable. Nos régions sont bonnes à manger si elles sont pensées dans ce vaste mouvement où la gastronomie tire les Français vers le meilleur de leur territoire.

Gilles Fumey, professeur de géographie à la Sorbonne, chercheur au CNRS

Les entreprises aéronautiques régionales

Le premier conflit mondial marque l'avènement de l'industrie aéronautique française. Très vite les contingences économiques imposent une fusion des constructeurs. En 1936, l'État nationalise ces entreprises. Mais à partir de 1960, ces entités se regroupent en deux entreprises nationales : Nord et Sud-Aviation.

Le début des entreprises aéronautiques

À l'instar de l'industrie automobile, l'aviation naissante se développe en France avec des constructeurs qui multiplient les prototypes pour séduire une clientèle toujours plus nombreuse. La région parisienne est alors le centre principal de fabrication des avions. Ainsi, dès 1907, les frères Voisin installent un hangar à Issy les Moulineaux tandis que les Farman s'établissent à Boulogne-Billancourt. Une exception notable, les usines Caudron sont installées dans la Somme. Mais en 1911, devant l'imminence du conflit, le gouvernement exige que l'entreprise déménage à Issy-les-Moulineaux.

En octobre 1914, après la bataille de la Marne, l'aviation militaire est réorganisée. Le parc aéronautique est modernisé et se limite désormais à cinq types d'avions et autant de marques. Cette réforme vise à faciliter le ravitaillement des pièces de rechange et à simplifier l'instruction des pilotes. De plus, la production se délocalise vers d'autres régions. Ainsi, Pierre-Georges Latécoère crée en 1916 non loin de Toulouse un pôle aéronautique qui fabrique sous licence des cellules d'avions. Après la guerre, l'usine se spécialise dans la fabrication d'avions civils destinés aux premières compagnies aériennes.

Les sociétés nationalisées

En 1918, les constructeurs qui fonctionnent encore de manière artisanale dépendent des achats de l'État. L'arrêt des commandes militaires plonge bon nombre de constructeurs dans la crise. En 1933, le général Denain, chef d'état-major de l'armée de l'air propose de venir en aide à ces entreprises en grande difficulté. Toutefois il faut attendre l'avènement du Front populaire pour que Pierre Cot décide de nationaliser le secteur aéronautique. Entre 1936 et 1937, six firmes régionales sont créées : les Sociétés nationales de constructions aéronautiques du Centre, du Midi, du Nord, de l'Ouest, du Sud-Est et du Sud-Ouest. La Société nationale des constructions aéronautiques du Centre (SNCAC) est constituée des usines Hanriot de Bourges, Farman de Boulogne-Billancourt et Nieuport d'Issy-les-Moulineaux. La SNCAN regroupe pour sa part les constructeurs Potez et ANF situés dans la région parisienne ainsi qu'Amiot et Breguet en Normandie. La SNCSE rassemble entre autres les usines Potez de Berre, et les Chantiers aéro-maritimes de la Seine implantés à Vitrolles. La SNCAM pour sa part incorpore les usines Dewoitine de Toulouse. Cette démarche, qui vise à répartir équitablement les usines sur le territoire pour harmoniser les emplois, provoque un dysfonctionnement du secteur aéronautique. Ces nouvelles entités n'ont pas de cohérence et laissent une large autonomie aux bureaux d'études régionaux qui proposent sans se concerter divers appareils concurrents.

Les sociétés nationales après la guerre

Au sortir de la guerre, les entreprises régionales renaissent mais, face à la concurrence étrangère, elles sont regroupées en 1957 en deux entités : Nord et Sud-Aviation. Une production locale développe des avions capables de rivaliser avec les appareils étrangers. Ainsi, en 1956, la *Luftwaffe* achète à une petite entreprise installée dans les Landes le *Fouga Magister*, premier avion école à réaction au monde. L'entreprise Fouga intègre dans les années 1960 Sud-Aviation, entreprise nationale qui produit et vend la *Caravelle*, un appareil commercial de transport. Sud-Aviation conçoit aussi les hélicoptères *Alouette* qui sont propulsés par une turbine, une première mondiale, des *Puma* ou des *Gazelle*. Elle participe à la genèse du *Concorde* ainsi qu'à celle de l'*Airbus A 300*. Elle développe enfin des missiles balistiques et des lanceurs spatiaux.

La Société nationale des constructions aéronautiques Nord-Aviation est fondée en 1958. Elle est l'héritière des sociétés qui ont mis au point des projets ambitieux d'avions à réaction comme le *Gerfaut* ou le *Griffon.* Nord Aviation se spécialise toutefois dans la production d'avions de transport militaire comme le *N-262 Frégate* qui équipe l'armée de l'air en 1964. Elle produit le *Noratlas 2501*, avion de transport militaire qui connaît le succès à l'exportation.

En 1961, l'industrie aéronautique française emploie sur le territoire national 82 600 personnes réparties dans 45 usines. Elle est alors la quatrième au monde après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS. La société Dassault se voit confier la majorité des commandes de chasseurs à réaction alors que les sociétés d'État travaillent sur les avions de transport.

En janvier 1970, Nord et Sud-Aviation fusionnent pour devenir la Société nationale industrielle aérospatiale.

Sous la haute direction de madame Marie-Catherine Villatoux, docteur et agrégée en histoire, enseignant-chercheur au Centre de recherche de l'armée de l'air (CreA)

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

Les Forces aériennes françaises libres (FAFL)

Si l'on s'en tient à la stricte définition de leur statut, les Forces aériennes françaises libres (FAFL) constituent la composante aérienne des Forces françaises libres, et le statut « FAFL » est précisément limité dans le temps : les FAFL voient officiellement le jour le 1er juillet 1940, et, en principe, on devrait cesser de parler de FAFL exactement trois ans plus tard, le 1er juillet 1943, lorsque le général Bouscat devient commandant en chef des forces aériennes et fusionne les forces aériennes d'Afrique du Nord et les FAFL. Cependant, la distinction continue officieusement de se faire jusqu'à la fin de la guerre, les unités et les pilotes FAFL étant attachés à leur origine et à leur spécificité.

***Jam*, *Topic* et les autres…**

En juillet 1940, les FAFL sont d'abord confiées à l'amiral Émile Muselier, qui, le 3 juillet 1940, donne aux unités aériennes françaises libres son emblème, une croix de Lorraine sur fond azur, et constitue le premier état-major des FAFL (capitaine Chevrier, puis, en janvier 1941, lieutenant-colonel Pijeaud).

En Grande-Bretagne, au départ, seule une douzaine de pilotes FAFL prennent part à la bataille d'Angleterre de manière dispersée dans des *squadrons* britanniques.

Cependant, dès août 1940, en prévision de l'attaque de Dakar, les FAFL forment un premier groupe, le Groupe de combat n° 1, baptisé *Jam* ou encore *Menace*, et une escadrille, *Topic*. À la fin du mois de décembre 1940, les unités de ce GC n°1 fusionnent avec l'escadrille *Topic* pour devenir le Groupe réservé de bombardement n° 1 (capitaine Astier de Villatte) qui participe en février 1941 à l'attaque sur Koufra.

Au Proche-Orient sont formés trois *Free French Flight* (FFF 1, 2 et 3), sur *Glenn-Martin 167*, *Potez 63-11*, *Morane-Saulnier MS.406*, ainsi que deux petites unités, l'escadrille de chasse n°1 et l'escadrille de bombardement n° 2, qui se battent au Moyen-Orient et sont à l'origine des groupes *Alsace* et *Lorraine*.

Toutes ces unités sont complétées, fin août 1940, par des éléments d'aviation coloniale présents en AEF, les détachements du Tchad, du Gabon, du Moyen-Congo et du Cameroun.

Si on dresse le bilan de la première année d'existence des FAFL, il n'existe en fait que des embryons d'unités navigantes ne représentant pas plus d'une soixantaine d'appareils, manquant de rechanges et à bout de souffle. C'est pourquoi, lorsque le colonel Valin – il est promu général de brigade le 12 août 1941 – remplace l'amiral Muselier et devient, le 1er juillet 1941 commandant en chef des FAFL, le général de Gaulle lui donne pour tâche prioritaire de créer des groupes FAFL autonomes et stables.

DR

Équipage montant à bord d'un Glenn Martin, au Moyen-Orient.

Des groupes aux noms de provinces

Dès juillet 1941, Valin se rend en Égypte pour négocier avec les Britanniques le ralliement d'hommes, ainsi que d'avions et d'équipements abandonnés par l'armée de l'Air de Vichy, et il réussit à obtenir des bases et du matériel moderne et à rallier un certain nombre des mécaniciens. Grâce à ces ralliements, les premiers groupes FAFL entièrement français peuvent voir le jour et, pour des raisons de propagande, le général Valin décide de donner des noms de provinces françaises à ces groupes – *Alsace, Lorraine, Bretagne, Ile-de-France, Normandie, Artois, Picardie* – et des noms de ville à leurs escadrilles. Sept groupes FAFL sont ainsi créés entre septembre 1941 et juin 1943, auxquels il faut ajouter les Lignes aériennes militaires, quatre compagnies de parachutistes, et la section des « Volontaires françaises » (caporale Dupont – future commandante Dumesnil) créée à Londres en février 1941.

Même si le degré d'autonomie des groupes FAFL reste faible – l'utilisation des forces et l'intendance relèvent des Britanniques – leur palmarès est éloquent. À la date du 12 août 1943, Valin donne comme résultats pour les FAFL 315 avions détruits officiellement et 35 probablement, 67 avions endommagés, 6 bateaux coulés, 12 incendiés et 86 endommagés, ainsi que des centaines de véhicules et matériels détruits. Mais, de juillet 1940 à juillet 1943, les FAFL ont perdu 412 hommes – le taux de pertes dans les unités FAFL avoisine les 40 % pour le personnel navigant ! – en Libye, en Abyssinie, en Crète, en Grèce, sur le front russe, en bombardant la France occupée et l'Allemagne ou en assurant des missions de chasse, de transport et de protection, en France, Grande-Bretagne, Palestine, Syrie, Égypte, Afrique...

François Pernot, professeur des universités en histoire moderne – Paris-Seine Université/université de Cergy-Pontoise – Chaire Jean Monnet « Guerre et Europe »

Le réseau des bases aériennes françaises

Le réseau des bases aériennes françaises définit une organisation territoriale qui répond à une planification et donc à une stratégie. L'évolution des emplacements de ces bases peut ainsi être lue comme un révélateur de l'environnement stratégique du pays. Par ailleurs, à l'échelle de chaque emprise, ces installations ont une grande influence au sein de leur région, de par les interactions politiques, économiques, culturelles ou encore sociologiques qu'elles entretiennent avec leur environnement.

Un réseau métropolitain à l'origine tourné vers la menace à l'est

La prééminence de l'aviation militaire durant les conflits du XXe siècle ont entraîné puis conforté les bases aériennes françaises à se répartir selon leur fonction sur un axe nord-est/sud-ouest : en première ligne les bases de l'aviation de combat, ensuite les bases de transport aérien et les centres logistiques, enfin les bases écoles dans le sud-ouest et le sud. Cet état perpétuel de menace extérieure est à l'origine de l'émergence, du développement et de la configuration du réseau des bases aériennes métropolitaines, à l'image de l'ensemble des forces armées françaises. L'organisation spatiale de ce réseau est le reflet de l'obsession des autorités politiques et militaires françaises pour la région Nord-Est (*cf.* cartes pages 36 et 37). Perçue durant plusieurs siècles, jusqu'à la fin de la guerre froide, comme la porte d'entrée principale d'une possible invasion extérieure, elle a longtemps concentré le plus grand nombre d'ouvrages et d'infrastructures militaires.

Une reconfiguration récente

À l'issue de la guerre froide, la fin de cette focalisation spatiale nord-est aboutit à un réaménagement du réseau avec la fermeture, durant les années 2000, de la moitié des bases aériennes de combat au-dessus d'un axe Creil-Troyes-Dijon (*cf.* cartes pages 36 et 37). La répartition des avions de combats s'est orientée en direction des bases du Sud de la France et, désormais, il est possible de constater un rééquilibrage entre le Nord-Est et le Sud de la métropole.

Le changement de perception de la France sur son environnement immédiat européen est à l'origine de la reconfiguration de son réseau de bases aériennes. Les fermetures ne sont pas sans conséquence en termes économiques car la fixation de certaines bases aériennes en des lieux, et ce, pour certains depuis la première guerre mondiale, a entraîné la formation de profonds liens sociaux et économiques avec les municipalités environnantes. Dans certains cas, la base aérienne fait partie des premiers employeurs de la région.

Le réseau extra-métropolitain : un héritage de l'époque coloniale

Dès l'apparition de l'aviation militaire française, l'empire colonial français s'est constellé d'un vaste réseau d'infrastructures aériennes. La diffusion de ce réseau a pris la forme d'une double vague. En direction du sud, à partir de l'Afrique du Nord qui irrigue l'ensemble des territoires français sub-sahariens jusqu'à Madagascar, puis vers l'est en direction des territoires du Levant et de l'Asie du Sud-Est. À la différence de sa consœur métropolitaine, le réseau colonial ne se caractérise pas par une fonction uniquement militaire placée sur la défensive la rendant statique. Perpétuellement en expansion, il est à l'image de la politique coloniale française qui s'efforce d'explorer et de mettre en valeur ces territoires sous souveraineté française. Il répond également au souci de voir un empire colonial, marqué par de grandes discontinuités spatiales, réparti sur les cinq continents, devenir un ensemble spatial homogène grâce aux liaisons aériennes.

Avec la vague des indépendances des années 1960, ces territoires basculent du champ de la politique coloniale à celui de la politique étrangère. Le réseau des bases extra-métropolitaines, dans le cadre d'accords de défense et de coopération, sert au maintien de l'influence française dans ses anciens territoires coloniaux. Après la période de décolonisation, la France s'implique dans de nombreuses crises, multipliant, par l'intermédiaire de son réseau de bases aériennes, les interventions militaires, le rapatriement de ressortissants français et étrangers et la fourniture d'aide humanitaire.

Le réseau des bases aériennes françaises est à la fois un reflet de la stratégie internationale du pays et un élément de l'organisation territoriale au niveau national. Sa construction reflète les évolutions de l'environnement géopolitique de la France tandis qu'à l'échelle régionale chaque base constitue un facteur de premier plan du dynamisme de sa zone d'implantation.

Lieutenant Ivan Sand, chef de section rédaction du CERPA
d'après la thèse de géographie du capitaine Mickaël Aubout

Organisation et localisation des principales infrastructures de l'armée de l'air en 1935

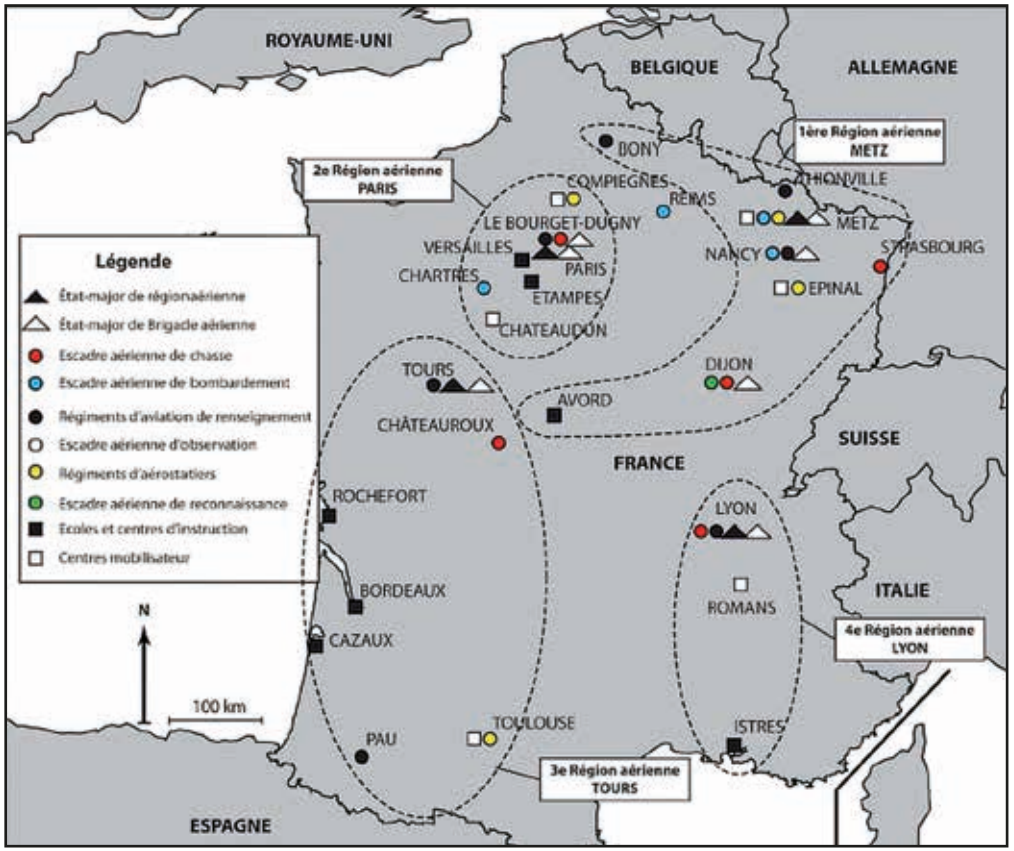

La répartition des moyens de l'armée de l'air en 2008 : une France différenciée

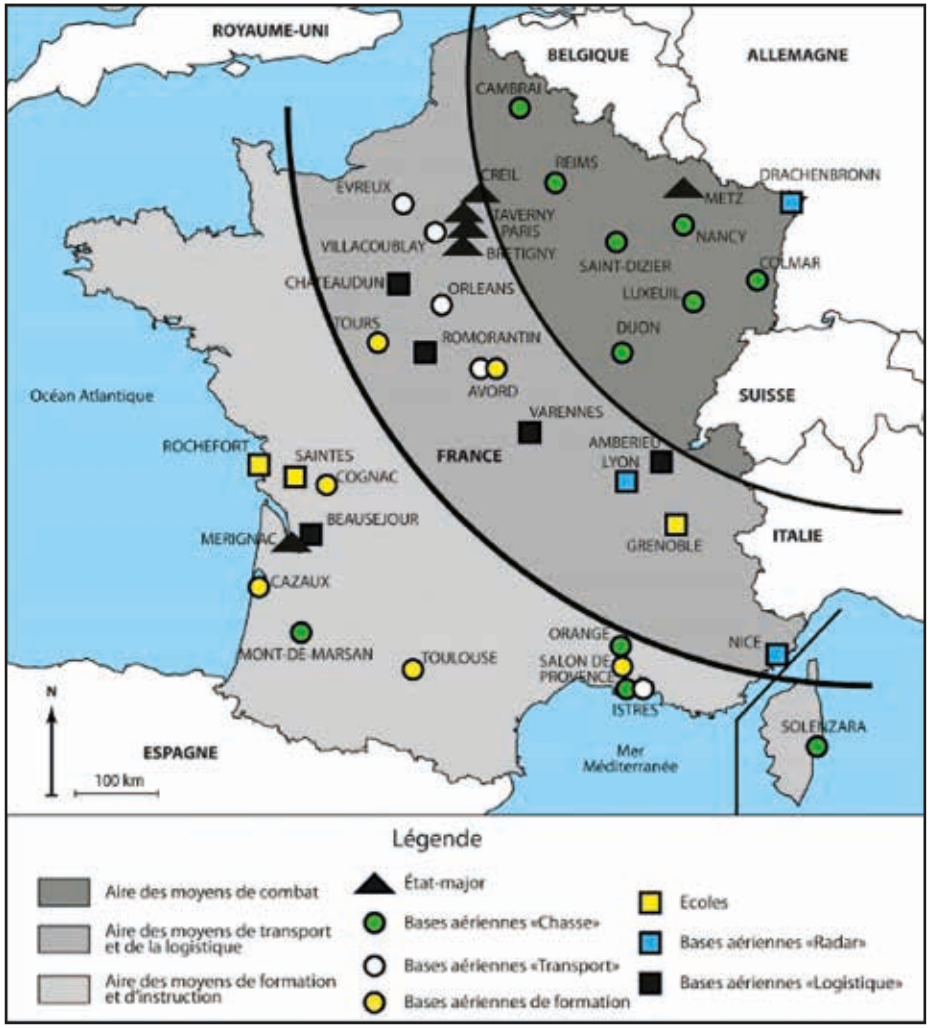

Les deux cartes sont extraites de la thèse de géographie de Mickaël Aubout portant sur le réseau des bases aériennes et soutenue à la Sorbonne le 6 décembre 2013.

L'horlogerie et la régulation du temps au sein de la société

Le terme « horloge » (*horologium*) vient du grec hôra qui désigne toute division du temps (période, saison, heure…) et de *legein* qui signifie « dire ». À partir du Moyen-Âge, l'horloge publique permet de réguler la vie sociale comme professionnelle et de la synchroniser, grâce à la mesure du temps. C'est un bouleversement dans les habitudes mais aussi dans la perception du temps.

DR

Vers les Ve et VIe siècles, les cloches indiquent l'heure de la prière et des offices, puis des événements civils qui se déroulent dans le bourg ou dans la ville. Entre les VIe et Xe siècles, la vie s'organise au rythme du clocher, qui représente l'autorité. L'Europe connaît ensuite entre le XIe et le XIIIe siècles d'importantes mutations sur les plans social, économique et technique, avec notamment un accroissement de la population, l'apparition des métiers spécialisés et la création d'universités. C'est à cette période que naît véritablement l'horlogerie, dans le but de régler plus précisément la vie de la population.

Les débuts de l'horlogerie

La première horloge de France viendrait d'une abbaye bénédictine et daterait de 960. Le père Gerbert en serait l'initiateur. Mais l'horlogerie ne s'est vraiment développée qu'au XIIe siècle, pour réveiller le sonneur de cloches[1], avec un fonctionnement à l'eau et ensuite partiellement mécanique. Le fonctionnement en partie mécanique est permis grâce à l'invention dans le Nord de l'Italie de l'échappement à verge et roue de rencontre qui permet de déclencher le mouvement du marteau sur la cloche. À la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe, l'horloge devient entièrement mécanique. À partir des années 1330, grâce à un système à roue de compte inventé à Milan, le nombre de coups frappés permet de donner l'heure. L'horloge se diffuse vers 1350-1360 du Nord de l'Italie jusqu'aux grands villes princières d'Europe (Rouen en 1389). Considérée comme un objet de prestige, elle est au centre de coûteux travaux d'aménagement. L'apparition des premiers cadrans (Padoue en 1344), avec une unique aiguille se généralise au début du XVe siècle. Le disque écran appelé dyal tourne derrière une aiguille fixe. L'invention du ressort-moteur au XVe siècle permet la miniaturisation des horloges. Sous l'impulsion des administrations, la diffusion se poursuit avec un apogée à la fin du XIXe siècle et au début XXe, où le fonctionnement électrique prend le relais.

Techniques et métiers de l'horlogerie

L'horloge mécanique fonctionne grâce à un poids, entraînant un contrepoids plus léger, pour constituer une force motrice qui emporte des rouages, régulés par l'oscillation du foliot. Le Traité d'horlogerie (1380 environ) qui se trouve à la Bibliothèque vaticane serait l'un des plus anciens écrits qui traite de la technique de l'horlogerie. L'invention du pendule par Galilée (1564-1642), aussi appelé isochronisme des oscillations pendulaires, a permis d'apporter plus de précision au mécanisme lorsqu'il a été adapté à l'horlogerie par Christiaan Huygens en 1657.

L'invention de l'horloge a donné naissance à de nouveaux métiers spécialisés pour la construction, la mise en œuvre et la réparation de l'installation. Comme elle nécessite d'être remontée, l'horloge est placée sur une haute tour afin que le mécanisme soit autonome plus longtemps. Le métier d'« orlogier » se développe, aussi appelé gouverneur de l'horloge. Il doit remonter l'horloge, la remettre à l'heure, et surveiller son bon fonctionnement, de jour comme de nuit. Les horlogers, qui avaient souvent cette charge à vie, gagnaient néanmoins mal leur vie et devaient effectuer d'autres travaux pour la ville.

L'uniformisation du temps

Les premières horloges n'étaient pas toutes réglées de la même manière. À la fin du XVIIIe siècle, les bourgs peuvent choisir entre le temps solaire moyen de 24 heures égales ou le temps solaire réel de 24 heures inégales. Dans tous les cas, le temps solaire servait de référence pour régler l'horloge : ainsi il pouvait par exemple y avoir une heure de décalage entre l'Est et l'Ouest. En 1839, le ministre de l'Intérieur recommande les 24 heures égales avec le développement du courrier postal. Avec l'arrivée des chemins de fer, les horloges de France doivent être synchronisées. Dans les gares, un cadran indique l'heure locale, et un autre, celle de toutes les gares, synchronisée sur un même horaire. Des tables de conversion permettaient de connaître les horaires dans les différentes régions. En 1891, l'heure de Paris devient l'heure de référence. Puis en 1911 la France s'aligne sur le méridien de Greenwich pour l'unification internationale des pendules.

L'apparition de l'horloge a permis d'ordonner les tâches menées par les individus dans la vie courante. Devenu plus précis, et à l'opposé plus abstrait, en se déconnectant du fonctionnement cyclique de la Terre, le temps a pris une dimension oppressante dans nos sociétés.

1. D'où est issu le terme clochard.

Sous la haute direction de madame Valérie Pierson, directrice générale et commerciale de Breitling France

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

La sylviculture

La sylviculture, ou traitement sylvicole, à savoir l'exploitation rationnelle des forêts, a débuté dans l'Empire romain, d'après les textes de Pline. Aujourd'hui, un quart du territoire français est boisé : la moitié en futaie, l'autre partie en taillis simple ou en taillis sous futaie[1]. Cette pratique permet de répondre aux besoins nationaux.

Histoire de la sylviculture en Europe

À l'époque romaine, face au défrichement des réserves forestières dû aux progrès techniques, le territoire est réaménagé en cercles concentriques autour des installations humaines, avec :

- les *sylvae minutae*, taillis fournissant, près des foyers, le bois pour le chauffage et la cuisson des aliments ;
- les forêts de type futaie, formées de grands arbres (hêtres et chênes pour le bois et les glands qui nourrissent les porcs et les bovins en semi-liberté) ;
- les forêts inexploitées qui représentent des réserves naturelles.

Au Moyen Âge, l'augmentation de la population conduit au défrichement de nombreuses forêts pour cultiver les terres. On estime ainsi que la forêt française, qui représentait 30 millions d'hectares sous Charlemagne n'en comptait plus que 13 millions au XIVe siècle. En 1291, une ordonnance de Philippe IV le Bel instaure la maîtrise des eaux et des forêts. Des mesures de conservation et d'usage rationalisées sont mises en place (fixation de coupes annuelles maximales par exemple). En 1518, l'ordonnance de François Ier met en place des mesures concernant le domaine royal, étendues aux bois et aux forêts du royaume. En 1669, l'ordonnance de Colbert met en ordre les forêts royales et réglemente l'exploitation des bois. C'est le début d'une véritable politique forestière qui répond « *aux nécessités de la guerre, à l'ornement de la paix, à l'accroissement du commerce* ». Les bases de l'éthique forestière, qui comprennent la conservation et la protection, étaient nées.

Une discipline scientifique

La sylviculture fait l'objet de réflexions plus approfondies au XVIIIe siècle avec le *Traité complet des bois et forêts* de Duhamel du Monceau en 1764, puis les écrits de Réaumur, de Buffon et de l'Anglais Evelyn (dès 1662). Les méthodes les plus abouties viennent d'Allemagne (fin XVIIIe - XIXe). Hartig en Allemagne du Nord et Cotta en Saxe préconisent des plantations ordonnées, régulières, avec une seule espèce d'arbre (pin sylvestre ou épicéa), étalées dans l'espace et dans le temps afin d'assurer une couverture complète du sol et un rendement soutenu. Ces idées sont ramenées en France par les premiers responsables de l'École royale forestière au moment de sa création en 1824. Le Code forestier est promulgué en 1827 avec les premiers maîtres de l'enseignement forestier, Lorentz puis Parade.

La sylviculture moderne : l'exemple des Landes

Depuis le milieu du XIXe siècle, une politique active de reboisement est mise en œuvre en France. Au début du XXe siècle, il ne restait plus que 8 millions d'hectares de bois et forêts, contre 14,5 aujourd'hui. Cette politique de reboisement est appuyée par le Fonds forestier national. Le plus bel exemple est celui de la région des Landes qui est aujourd'hui boisée aux trois quarts : un vaste triangle de pins maritimes s'y déploie sur près d'un million d'hectares entre Bayonne, la pointe de Grave, et le secteur de Nérac dans le Lot-et-Garonne. Avec la loi du 19 juin 1857, Napoléon III a fait mettre en œuvre la plantation massive de pins pour mettre terme à l'insalubrité de la région, alors marécageuse. L'ancien système agro-pastoral a été remplacé par le système sylvicole, entièrement tourné vers l'exploitation de la résine (gemmage et distillation). Aujourd'hui, la culture de la forêt des Landes s'adapte à l'évolution du marché. De nouveaux débouchés ont vu le jour comme les techniques du bois déroulé, la fabrication informatisée de panneaux à particules, la trituration des cimes de conifère pour produire des huiles essentielles. La Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) veille à la protection de ce bien essentiel car en cas de feu de forêt, de tempête ou d'attaque d'insectes comme le scolyte, les arbres mettent en général plus de quarante ans pour retrouver leur état initial.

La sylviculture a permis de subvenir aux besoins de la population à l'ère agricole comme à l'ère industrielle. Cette rationalisation est indispensable pour éviter la déforestation massive, qui fait ravage dans d'autres parties du monde : les déboisements réalisés en France entre les Xe et XIVe siècles représentent en 400 ans un peu moins de 35 ans de défrichement de l'Amazonie brésilienne à son rythme actuel.

1. Il s'agit de couper la partie aérienne de l'arbre issu d'une graine puis de la recouper à intervalles réguliers, pour obtenir du bois de chauffage, par opposition à la futaie, qui cherche à obtenir des troncs pour le bois d'œuvre.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Théry, professeur agrégé de géographie

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

Au château de Guédelon, le Moyen Âge redécouvert

Dans le sud du département de l'Yonne, au milieu d'une forêt de chênes, des maçons aidés de bénévoles bâtissent à Guédelon un château fort avec les techniques héritées du Moyen Âge. Ce projet audacieux imaginé il y a vingt ans par des passionnés d'histoire médiévale est aussi un moyen de plonger les visiteurs dans la vie quotidienne de nos ancêtres.

Le rêve d'un passionné

Michel Guyot, propriétaire du manoir de Saint-Fargeau dans l'Yonne, et Maryline Martin rêvent de reconstruire un château médiéval. Pour réaliser cette folle ambition, ils fondent en 1997, l'*Association des Compagnons Bâtisseurs de Puisaye* pour collecter des fonds publics et privés en vue d'acheter un terrain et de rémunérer des maçons. Le premier défi est de trouver un lieu à la fois propice à la construction et riche en matériaux comme le bois ou la pierre. Les responsables dénichent une carrière abandonnée dans la forêt de Guédelon située dans la Puisaye, une région du sud de l'Yonne. Ce site, situé non loin d'Auxerre, est en outre riche en argile et en calcaire, matières propices à la fabrication des tuiles et de la chaux. Toutes ces ressources sont utilisées pour édifier un château fidèle à ceux construits au Moyen Âge. Il faut ainsi extraire 10 000 mètres cubes de pierres pour les murs, couper le bois pour les charpentes et pour les échafaudages, arracher l'argile pour les tuiles. Une fois diluées, les ocres présentes en abondance dans la carrière de Guédelon deviennent des pigments jaunes ou orange qui sont utilisés pour orner les murs intérieurs du château.

DR

Un projet archéologique

Cette aventure architecturale se veut aussi pédagogique ; dès le début, le chantier est ouvert au public. Après un timide démarrage, la foule est au rendez-vous et son apport financier pérennise le projet. Une équipe de surveillance scientifique qui réunit des universitaires, des architectes et des archéologues, est aussi constituée pour aider à la réalisation de ce dessein. Maryline Martin dirige aujourd'hui plus de 70 salariés répartis dans différents corps de métiers : tailleur de pierre, charpentier, palefrenier, bûcheron, forgeron, maçon, meunier….

Florian Renucci, maître d'œuvre, coordonne le travail de cette armée de professionnels et de bénévoles. Les constructions des compagnons sont validées par les scientifiques afin de bâtir un château le plus proche possible de ce qui se faisait au XIIIe siècle dans le comté d'Auxerre. Il faut donc réinventer ou retrouver ces gestes oubliés pour transformer des rochers en pierre de construction et des troncs d'arbre en charpente. En s'inspirant des iconographies médiévales, les menuisiers fabriquent des outils avant de tester leur utilisation sur le chantier. Ainsi, la grue appelée la *cage à écureuil* peut hisser des charges de 600 kg vers le haut du bâtiment. Un conseil scientifique permanent composé d'archéologues et d'historiens suit ce projet en apportant éventuellement des modifications à l'outil ou à la technique employée. Pour élaborer des pièces d'architecture spéciales (voûte, linteau ou fenêtre), les archéologues esquissent des dessins préparatifs à l'échelle qui permettent de confectionner des modèles (poncifs) qui seront utilisés comme des gabarits par les tailleurs qui peuvent ainsi réaliser une forme précise. Les tailleurs de pierre modernes qui reproduisent les gestes de leurs illustres prédécesseurs perpétuent ainsi le génie humain en le transmettant aux générations futures.

Un chantier ouvert au public

Le chantier est un musée vivant ouvert au public. Ce dernier, au gré des ateliers disposés aux extrémités de la parcelle, redécouvre le travail des forgerons, des tailleurs de pierre ou des charpentiers. Le grincement des charrettes ou des poulies, les haches qui cognent le bois, les burins qui entament la pierre ou la chaleur de la forge replongent le visiteur contemporain au XIIIe siècle. Il peut à tout moment interroger l'ouvrier et même s'initier à la fabrication des tuiles en bois (tavaillons), à la sculpture ou au moulage. Le chantier recrute aussi chaque années 700 bâtisseurs bénévoles qui occupent temporairement divers métiers. Ces entrées payantes financent les salaires des ouvriers permanents. Depuis 2001, le chantier est autosuffisant financièrement et peut ainsi s'enrichir d'année en année de nouveaux projets (un moulin hydraulique, un jardin ou un pigeonnier par exemple).

Avec plus de 300 000 visiteurs par an, Guédelon est aujourd'hui le deuxième site le plus visité de la région Bourgogne après les hospices de Beaune. Il contribue aussi à mettre en valeur une région isolée et méconnue.

Sous la haute direction de Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

REGARDS SUR...

A bout de souffle de Jean-Luc Godard, 1960

La politique énergétique de la Norvège

Alors que la Norvège possède de larges ressources énergétiques, elle essaye d'échapper aux dangers de l'économie de rente. Pour ce faire, elle ne cesse de multiplier les investissements dans les énergies renouvelables.

Indépendance énergétique

La mise en valeur du potentiel énergétique de la Norvège commence en 1969 avec la découverte d'un gisement en mer du Nord, ajoutant à ses ressources énergétiques hydrauliques pétrole et gaz *offshore*. Cela lui assure depuis la seconde moitié du xxe siècle une autonomie énergétique et une place dans le cercle des premiers pays exportateurs. En 2017, pour le gaz naturel, la Norvège est ainsi en septième position mondiale en production et en troisième en exportation. Elle dispose également d'une influence à portée internationale sur le cours du pétrole *Brent,* qui est fixé en fonction du mélange de deux ses gisements.

L'Arctique constitue un nouvel espace d'exploration et d'exploitation pour la Norvège. En 2016, un groupe d'ONG a porté plainte contre elle pour violation de la Constitution nationale[1] à propos de l'accord de licences pétrolières en mer de Barents avec 13 compagnies pétrolières. Selon l'Agence d'information sur l'énergie, l'Arctique contient 13 % des réserves mondiales de pétrole et 30% des réserves de gaz. Dès lors, la Norvège ne cesse de renforcer ses liens politiques avec les autres pays frontaliers tels que le Canada, le Danemark, les États-Unis et la Russie.

Limiter la dépendance aux énergies fossiles

L'économie de rente est un piège pour les pays riches en matières premières, qui souhaitent éviter le «syndrome néerlandais [2]». Néanmoins, la Norvège a su prévenir les inefficiences économiques liées aux subventions nationales pour les produits dérivés d'hydrocarbures. Ainsi, le pays semble être le contre-exemple du modèle saoudien. En effet, si Ryad s'est engagée dans une volonté de substitution des hydrocarbures[3], il s'agit avant tout d'un levier pour exporter plus de barils.

Au niveau social, la Norvège s'inscrit à rebours de la malédiction de Wintrobe (2000) qui lie ressources naturelles et conflits sociaux. Son modèle énergétique est unique puisque le pays pratique des prix pour les hydrocarbures supérieurs à la moyenne internationale.

La production d'hydrocarbures a diminué de moitié depuis 2011, bien que le gouvernement rembourse aux entreprises depuis 2005, à hauteur de 78%, les coûts liés à l'exploration. En 2014, la Norvège a vu ses revenus des hydrocarbures passer de 34,6 milliards d'euros à 40,5 milliards d'euros en 2013. Cette perte est significative puisque le secteur pétrolier équivaut à 20% de la création totale des richesses du pays.

Privilégier les efforts contre le changement climatique

Malgré ces chiffres, la Norvège est un exemple européen en matière écologique, notamment pour le recyclage des déchets : elle doit même en importer pour alimenter ses incinérateurs. Dans la même veine, la Norvège a adopté en 2017 une loi qui réduit de vingt ans la période pour atteindre un bilan carbone neutre. Le Gouvernement souhaite accélérer la réduction de gaz à effet de serre. En effet, la majorité des émissions de CO_2 sont encore liées à l'énergie fossile. Cependant, la Norvège émet actuellement moins de CO_2 que la plupart des pays européens. Elle prévoit également d'interdire la vente des véhicules qui roulent aux énergies fossiles d'ici dix ans. Par ailleurs, elle a renforcé son parc éolien afin qu'il devienne le plus grand d'Europe.

Enfin, la Norvège possède le plus grand fonds souverain d'investissement au monde, qui dispose d'environ 750 milliards d'euros. Ce dernier est principalement alimenté par les revenus des hydrocarbures et constitue le moteur des politiques publiques de protection de l'environnement. À ce titre, la Norvège la lutte contre la déforestation sur plusieurs continents comme en Indonésie, au Brésil ou encore en République démocratique du Congo.

La Norvège est un État pionnier dans l'économie post-pétrolière. Cette dynamique semble, par ailleurs, s'assimiler à une diplomatie environnementale, compte tenu de l'ensemble de ses engagements à l'étranger.

1. La Constitution de la Norvège a été modifiée en 2014 afin de garantir le droit à un environnement sain pour sa population.
2. Appelé encore « malédiction des matières premières », il s'agit d'un phénomène qui lie la dotation en hydrocarbures d'un pays et le déclin de son secteur manufacturier. Le pays a de plus en plus recours aux importations dans la mesure où sa monnaie s'apprécie *via* les exportations d'hydrocarbures. Son économie globale s'appauvrit et devient dépendante d'un secteur.
3. L'Arabie Saoudite a lancé deux plans énergétiques, qui ont comme objectif de construire, d'ici à 2030, 16 réacteurs nucléaires et de développer le solaire, pour une production équivalente à 25 réacteurs.

Sous la haute direction du professeur Hervé Théry, professeur agrégé de géographie

Clara Brandstätter
chargée d'études au CERPA

Les nouvelles routes de la soie

Moins d'un an après son accession au pouvoir, Xi Jinping lance le projet multivectoriel des « nouvelles routes de la soie terrestres et maritimes », dont l'achèvement devrait voir le jour en 2049, centième anniversaire de la RPC. Le projet – « *Belt and Road Initiative* » – est dans la continuité de la politique étrangère, depuis le lancement des réformes par Deng Xiaoping en 1979. Xi Jinping procède à une appropriation de la formulation « routes de la soie » décrite à la fin du XIXe siècle par le géographe von Richthofen, afin de servir son discours de puissance. Membre du Conseil de sécurité de l'ONU, possédant l'arme nucléaire et deuxième puissance économique mondiale, Pékin tient dans les relations internationales une place originale, nourrie d'ambitions. Le projet NRS vient structurer sa diplomatie comme vecteur de puissance, de multilatéralisme et d'expansion à la fois sur mer et sur terre.

Les NRS englobent des initiatives stratégiques (années 1990 et 2000) d'abord en Asie, correspondant à la diplomatie régionale de la RPC à travers plusieurs corridors de développement et de circulation afin d'assurer, à terme, diverses voies d'approvisionnement par le Pakistan, par la Birmanie et par l'Asie centrale, en réduisant la forte dépendance au goulot d'étranglement du détroit de Malacca. La Chine possède un voisinage compliqué, avec plusieurs puissances hétérogènes, tentées de l'équilibrer (Russie, Japon, Inde, Corée du Sud), d'autres donnent un contexte d'insécurité politique et stratégique (Corée du Nord, Pakistan ou Afghanistan). Les NRS bénéficient des imposantes capacités commerciales et économiques chinoises encadrées par une politique étrangère assumée, toujours plus active. La RPC se veut à la fois moteur et arbitre d'une intégration économique régionale et souhaite centrer l'Asie sur son leadership.

Si l'Asie concentre une grande partie des investissements (ferroviaires, routiers, portuaires et énergétiques), le projet la dépasse. Porteur d'une « diplomatie multilatérale », Pékin a pour ambition de remodeler les routes commerciales eurasiatiques au départ de la Chine, tout en tournant le dos partiellement à l'immensité du Pacifique et à la stratégie du pivot étatsunien. La RPC envisage d'augmenter la connectivité et son influence économique et diplomatique par la terre, sur la plaque eurasiatique (connexion entre la Chine et l'Europe *via* l'Asie centrale, la Russie et le Moyen-Orient) et par la mer *via* l'océan Indien pour connecter le continent africain, sur lequel la Chine a déployé une base militaire depuis 2017. Plusieurs régions font l'objet d'un intérêt stratégique particulier. L'Europe centrale et orientale (« structure 16 + 1 »), la Turquie, l'Iran, le Caucase, l'Afrique de l'Est (Éthiopie, Kenya, Tanzanie) et l'Asie centrale (Organisation de coopération de Shanghai) regroupent à la fois des liens politiques intenses avec la Chine et des points stratégiques (façades maritimes, ports et corridors) pour cette dernière. En Asie surtout, la RPC continue de promouvoir une multipolarité asymétrique au sein de laquelle elle se voit comme la seule grande puissance capable de développer un jeu bipolaire avec les EUA.

La géoéconomie rejoint la stratégie. Pékin prend davantage d'initiatives diplomatiques et économiques à travers la création de nouvelles institutions (Banque asiatique d'investissements pour les infrastructures, *Silk Road Fund*, fonds d'investissements etc.). Des acteurs bancaires comme l'ICBC (Industrial and Construction Bank of China) rassemblent des actifs colossaux (3 880 milliards de dollars), de sorte que la RPC investit et se positionne stratégiquement à l'international. Aussi, les ambitions affichées de prendre le leadership dans l'innovation et la R&D (intelligence artificielle, révolution digitale) font-elles de Pékin le principal rival des puissances occidentales.

Lors du 19e congrès du PCC (octobre 2017), le projet NRS est inscrit dans la Constitution, et marque l'articulation intense des impératifs de politique intérieure et de politique étrangère. La montée en puissance de la RPC à travers les NRS implique une recomposition des rapports de force à l'international autant sur les plans économique que militaire et juridique. La nature dérogatoire de Pékin et la dimension sélective de ses responsabilités façonnent des questions pour la gouvernance mondiale, en particulier sur ses relations futures avec les États-Unis et avec l'Union européenne. La RPC entend proposer de nouveaux standards et normes, tout en rééquilibrant son économie, son territoire et son industrie. Les NRS répondent à des besoins intérieurs de stabilité (et d'horizon politique de puissance), par une réponse – évolutive – stratégique et géoéconomique, qui à terme se confondra avec sa politique étrangère et qui concernera le monde.

Dr Emmanuel Véron, responsable de la géographie et de la géopolitique à l'Inalco

Le jeu de go entre la Chine et les États-Unis en Asie

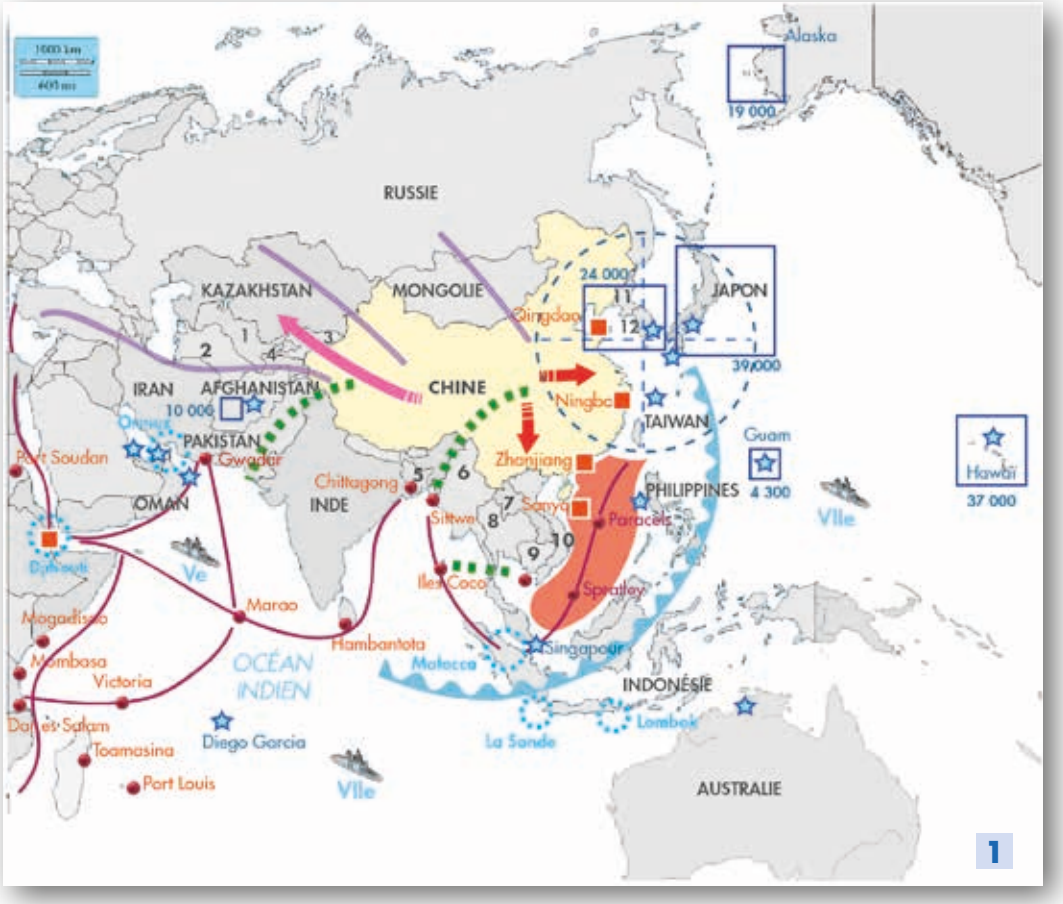

1 Ouzbékistan
2 Turkménistan
3 Kirghizistan
4 Tadjikistan
5 Bangladesh
6 Myanmar
7 Laos
8 Thaïlande
9 Cambodge
10 Vietnam
11 Corée du Nord
12 Corée du Sud

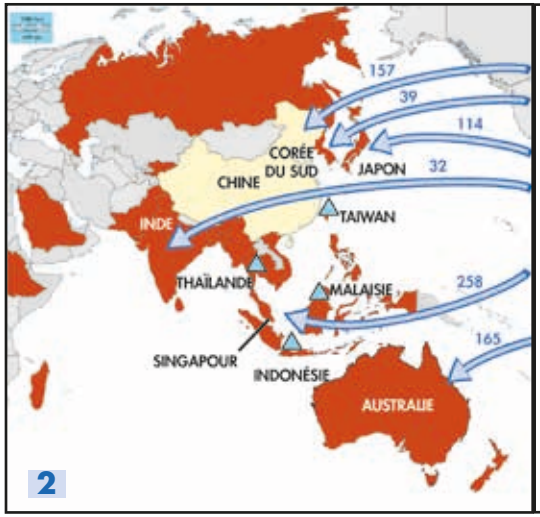

1. LE FACE À FACE GÉOPOLITIQUE

A. Expansion maritime chinoise

- Zones maritimes revendiquées par la Chine
- Bases navales chinoises
- Facilités portuaires chinoises : stratégie du « collier de perles »
- Routes maritimes de la soie du XXIe siècle

B. Le *containment* américain

- Guam — Territoire des États-Unis
- Bases principales des États-Unis
- Flottes américaines
- Bouclier anti-missiles déployé en Corée du Sud
- Détroits stratégiques contrôlés par les États-Unis
- Déploiement militaire américain (en nombre de soldats) — 4 300

C. La riposte chinoise

- Nouvelles routes terrestres de la soie
- Corridors économiques permettant d'éviter les détroits

2. LE RAPPORT DE FORCE ÉCONOMIQUE

A. Le dynamisme commercial chinois

- Pays où la Chine arrive en tête des fournisseurs de marchandises

B. La puissance financière des États-Unis

- Principaux IDE américains (chiffres en milliards de dollars - coût historique)
- Autres IDE américains importants (supérieurs à 10 milliards de dollars)

3. L'ASIE DIVISÉE ENTRE LES DEUX PUISSANCES

- Pays alliés des États-Unis
- Pays entretenant des contentieux territoriaux avec la Chine
- Pays penchant vers la Chine
- Pays membres et observateurs de l'OCS (Organisation de coopération de Shanghaï)

* Le Népal et le Bhoutan ne font pas partie de l'OCS

SOURCES : OMC, BEA, US department of defense (2016 data)

Christophe Chabert
rédacteur en chef de www.mindthemap.fr"

La nouvelle Guerre froide

La Guerre froide (1947-1991) a divisé le monde en deux : les États-Unis et leurs alliés contre le bloc soviétique et ses satellites. Lors de l'éclatement de l'Empire soviétique, de nouvelles nations se sont dessinées. Aujourd'hui, avec l'émergence d'un nouvel antagonisme entre la Russie et l'Occident, on parle de « nouvelle Guerre froide ».

La Guerre froide

En 1991, le pacte de Varsovie, alliance militaire fondée en 1955 pour rassembler les rangs soviétiques autour de Moscou face à l'OTAN, est dissoute à la suite de la réunification de l'Allemagne (1990) et de la dislocation du camp socialiste. En 1988, la doctrine Brejnev avait été abandonnée afin d'opérer un retrait unilatéral des troupes soviétiques d'Europe centrale et orientale. Gorbatchev justifiait ce « pari pascalien » par sa volonté de rompre les anciennes postures idéologique et stratégique et d'obtenir la parité avec l'Occident. Parmi les républiques soviétiques indépendantes, la Russie devient la plus vaste et la plus puissante de la région. Depuis l'élection de Vladimir Poutine en 2000, la doctrine russe en matière de politique étrangère se fonde sur l'affirmation d'une indépendance stratégique et sur une forte volonté de puissance.

Les origines de la nouvelle Guerre froide

Après une période de suspicion au début des années 1990, l'Occident voit dans cette nouvelle configuration une chance de « réunifier l'Europe » et d'étendre ses marchés ainsi que la démocratie, vers l'Est. Les dirigeants russes vivent de leur côté une désillusion à l'égard de l'Occident : ils pensaient devenir une puissante dirigeante à l'égal des États-Unis mais comprennent qu'ils ont perdu la Guerre froide. De plus, l'Alliance atlantique ne fait que se renforcer et progresse vers l'Est jusqu'à atteindre les frontières occidentales de la Russie, avec l'idée d'intégrer l'Ukraine et la Géorgie. Les Russes estiment avoir été trahis.

Les points chauds de cette rivalité

Selon l'Occident, le poutinisme est une « démocratie souveraine ». Depuis l'éclatement de l'Empire soviétique, la Russie a conservé une influence considérée comme légitime sur certains pays (frontières stratégiques où stationnent les forces russes) et a continué de déployer sa puissance dans les autres (oléoducs et gazoducs circulant vers l'Europe ou l'Asie orientale par exemple). Les territoires situés aux frontières de l'ancien Empire ont connu de véritables guerres irrégulières de la part de la Russie, qui souhaitait y établir des zones tampons afin de les dissuader de rejoindre l'OTAN ou l'Union européenne. C'est dans ce cadre qu'est né le conflit avec l'un de ses plus grands rivaux, l'Ukraine. En mars 2014, la Russie a annexé la Crimée (rattachée à l'Ukraine depuis 1954) et l'a intégrée à son sol à la suite d'un référendum qui n'a pas été reconnu sur le plan international. La Crimée était au cœur de dissensions entre les deux pays, à cause des conditions de partage de la flotte de la mer Noire (accord en 1997). Pour la première fois depuis son intervention en Afghanistan (1979-1989), la Russie a déployé des forces armées hors de son proche voisinage.

Les formes de cette nouvelle Guerre froide

Depuis 2008 et la guerre russo-géorgienne, les relations entre l'Occident et la Russie connaissent à nouveau des tensions. La Russie, qui considère l'attitude occidentale comme offensive, a mis en place une « guerre hybride », qui mêle le *hard power* – les moyens coercitifs, l'imposition de sa volonté grâce aux moyens militaires et économiques – et le *soft power* (la *miagkaïa sila*) – les moyens structurels, culturels et idéologiques. En 2014, lorsque la Russie a annexé la Crimée, l'OTAN a décidé de renforcer les moyens pour se prémunir contre la Russie. Cette nouvelle Guerre froide prolongeait en quelque sorte l'ancienne en ajoutant des éléments nouveaux.

La nouvelle Guerre froide se définit aussi par de nouvelles formes de guerre comme dans le cyberespace. En 2007, des *hackers* proches du pouvoir ont provoqué la première cyberattaque d'envergure contre les infrastructures d'un État tiers, l'Estonie, donnant naissance à une « guérilla cybernétique ». La Russie possède aussi sa propre économie numérique (le Runet).

En septembre 2015, le pays faisait aussi son retour sur la scène moyen-orientale avec son intervention militaire en Syrie. Il a progressivement étendu sa sphère d'influence, en confrontation avec l'Occident, en s'alliant aux Turcs et aux Iraniens.

La nouvelle Guerre froide semble donc bien être devenue une réalité. Dans cette nouvelle confrontation, la guerre de l'information, à travers les discours et les symboles, constitue un élément aussi déterminant que les actions concrètes, qui suivent toujours la même stratégie depuis les années 1940, mais use de moyens plus sophistiqués.

Sous la haute direction de Murielle Delaporte, rédactrice en chef d'Opérationnels SLDS

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

Que nous apprend l'affaire Skripal des solidarités géopolitiques post-Guerre froide ?

La tentative d'empoisonnement par un agent innervant de Sergueï Skripal et de sa fille, le 4 mars 2018 au Royaume-Uni, a produit des effets géopolitiques en série[1]. Parce que Londres a accusé Moscou d'avoir organisé cette opération contre un ex-agent double russe, une dynamique de sanctions et de contre-sanctions s'est rapidement enclenchée. Au nombre des mesures prises en réponse à cette attaque chimique sur le territoire du Royaume-Uni, les expulsions de diplomates et de personnel russes du Royaume-Uni et de pays solidaires ont fait la « une » des journaux. La Russie a nié toute implication dans cette affaire, et rétorqué par des contre-mesures *via* l'expulsion de diplomates et de personnel de pays solidaires du Royaume-Uni présents en Russie. La presse a suivi quelque temps les annonces et contre-annonces, puis s'est perdue dans le décompte, alors que le « score » du match UE / Russie est nettement à l'avantage de Moscou : 58 Russes pour 108 diplomates et personnes de l'UE expulsés à la date du 10 avril 2018 (source : décompte de l'Union européenne).

Quels pays de l'UE, pays tiers et organisation militaire ont pris à l'encontre de la Russie des mesures de solidarité avec le Royaume-Uni ?

Onze États membres de l'UE avant l'élargissement de 2004 ont pris des mesures d'expulsion de diplomates russes : Allemagne (4), Belgique (1), Danemark (2), Espagne (2), Finlande (1), France (4), Irlande (1), Italie (2), Pays-Bas (2), Suède (1) et Royaume-Uni (23).

Huit États devenus membres de l'UE depuis l'élargissement de 2004 ont également pris des mesures d'expulsion. Il est possible de distinguer trois sous-groupes (A, B, C).

A. Trois anciennes Républiques socialistes soviétiques ont pris des mesures contre la Russie post-soviétique : Estonie (1), Lettonie (1) et Lituanie (3).

B. Quatre États satellites de l'URSS au lendemain de la seconde guerre mondiale, puis bénéficiaires de l'ouverture du Rideau de fer en 1989, et devenus membres de l'Union européenne depuis 2004, ont pris des mesures contre la Russie : République tchèque – née en 1993 de la division pacifique de la Tchécoslovaquie – (3), Hongrie (1), Pologne (4), et la Roumanie (1) entrée dans l'OTAN dès 2004 mais dans l'UE en 2007.

C. Un État membre de l'UE issu de l'ex-Yougoslavie – communiste mais en froid avec l'URSS – a pris une mesure contre la Russie : la Croatie (1) qui entre dans l'OTAN en 2009 et dans l'UE en 2013.

Les pays tiers (qui ne sont pas membres de l'UE) suivants ont pris des mesures d'expulsion : trois États précédemment intégrés à l'URSS ont pris des mesures contre la Russie : Géorgie (1), Moldavie (1) et Ukraine (13). Notons que ces trois pays sont engagés dans des accords d'association avec l'UE… qui ne sont pas censés déboucher sur une adhésion. Il faut ajouter que ces trois pays ne sont pas souverains sur la totalité de leur territoire.

Deux États issus de l'ex-Yougoslavie et maintenant candidats à l'UE ont pris des mesures contre la Russie : Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) (1) et Monténégro (1).

Autres pays tiers, l'Albanie (2), précédemment proche de l'URSS mais candidate à l'UE ; et la Norvège (1), membre de l'AELE mais qui a refusé par deux fois d'adhérer à l'UE. Hors Europe géographique, nous trouvons les États tiers suivants : Australie (2), Canada (4 expulsions + 3 refus d'agrément) et les États-Unis (60). L'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) a rejoint le mouvement (7 expulsions et 3 refus d'agrément).

Soulignons que la carte apporte une information supplémentaire : l'appartenance des États – ou non – à l'OTAN, organisation militaire qui a contribué au rythme et au périmètre des élargissements de l'UE[2]. Cependant, certains États membres de l'OTAN n'ont pas, à la date considérée, pris de mesure contre la Russie.

Ainsi, depuis l'ouverture du Rideau de fer (1989) et avec l'implosion de l'URSS (1991), le monde post-Guerre froide a bien changé. La Russie a perdu la main sur plusieurs anciennes Républiques soviétiques et d'anciens satellites.

1. Voici une version abrégée d'un article de Pierre Verluise publié sur Diploweb.com le 22 avril 2018 sous le titre « Affaire Skripal : un révélateur de nouvelles solidarités géopolitiques post-Guerre froide ? », à l'adresse https://www.diploweb.com/Affaire-Skripal-un-revelateur-de-nouvelles-solidarites-geopolitiques-post-Guerre-froide.html
2. Cf. Gérard-François Dumont et Pierre Verluise, « Géopolitique de l'Europe. De l'Atlantique à l'Oural », Paris, Presses universitaires de France, réed. 2016.

Pierre Verluise
docteur en géopolitique de l'université Paris IV – Sorbonne,
fondateur du premier site géopolitique francophone, Diploweb.com.

Les expulsions de diplomates à la suite de l'affaire Skripal (2018)

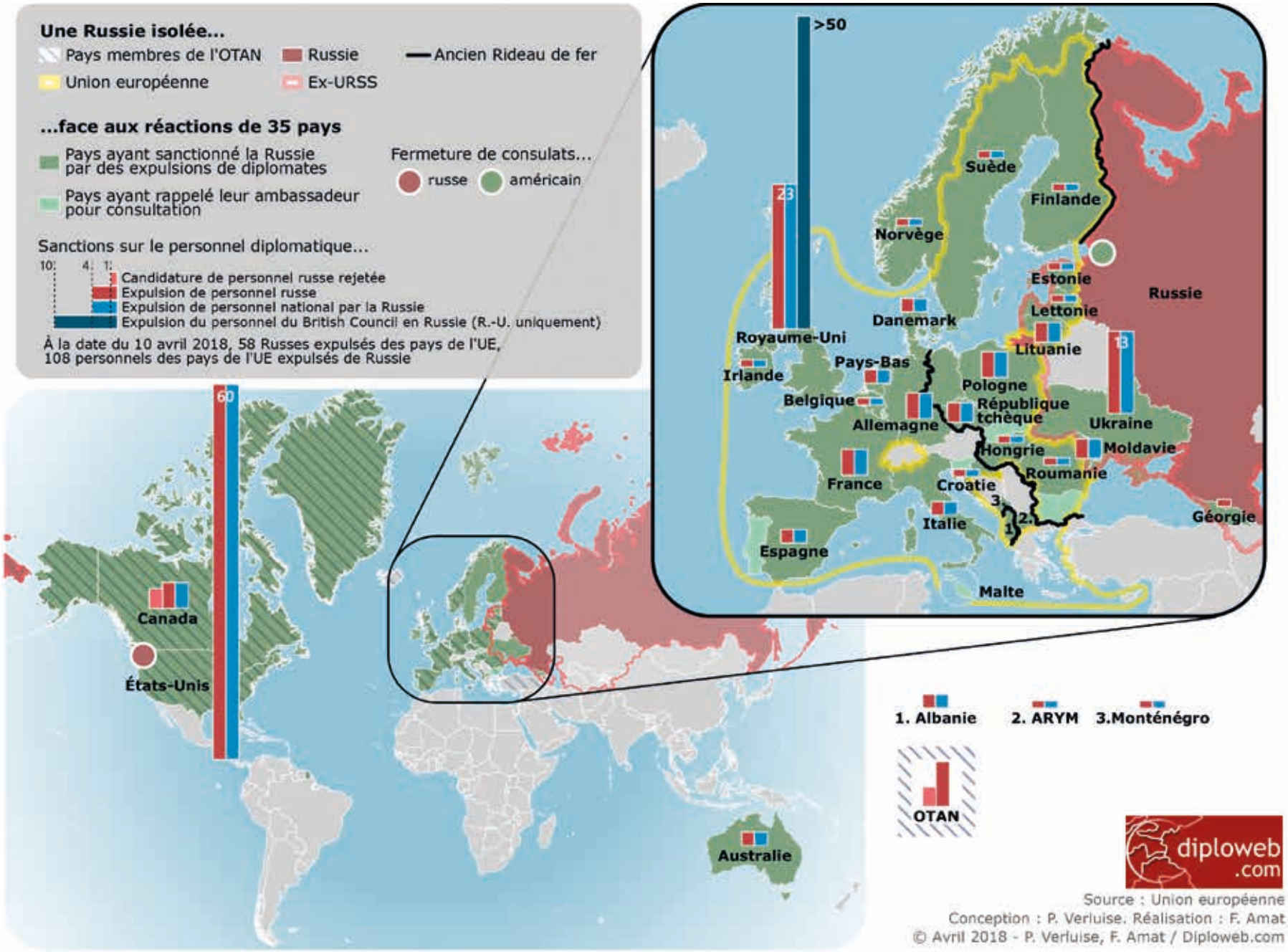

Les 70 ans du traité de Bruxelles

Au sortir de la seconde guerre mondiale, les États européens cherchent à se reconstruire et à se prémunir de nouveaux conflits. Peu de temps avant l'adoption du plan Marshall, le traité de Bruxelles est signé le 4 mars 1947, pour cinquante ans. Il se présente d'abord comme un traité de collaboration économique, avec l'organisation et la coordination des activités économiques, pour favoriser les échanges commerciaux et pour rechercher le progrès social. En réalité, il vise surtout à former une alliance militaire. L'Allemagne étant à ce stade divisée et désarmée, l'Union soviétique inquiète davantage, avec l'expansion du communisme en Europe.

Le traité de Bruxelles succède à celui de Dunkerque, alliance militaire franco-britannique conclue en 1946. Celle-ci était motivée par les mêmes menaces, et bénéficiait du soutien des États-Unis, qui ont suivi de près sa négociation. Le traité de Bruxelles élargit l'alliance aux pays du Benelux, pour former l'Union occidentale.

L'article phare est le quatrième, qui prévoit que, dans le cas où l'une des parties serait l'objet d'une agression en Europe, "*les autres lui porteront* [...] *aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres*", en permettant ainsi la mise en place d'une défense collective opérationnelle et essentielle à l'équilibre militaire commun. La création d'un Conseil consultatif devait permettre de réagir ensemble face à une menace pour la sécurité de l'Europe, et pour sa stabilité économique.

Cependant, l'alliance est rapidement placée dans l'ombre de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).

En 1950, le déclenchement de la guerre de Corée inspire le projet d'une armée européenne. La Communauté européenne de défense étant un échec, le traité de Bruxelles sert alors de cadre à la constitution de l'Union de l'Europe occidentale.

La conférence des Neuf Puissances permet de décider la fin de l'occupation de la RFA et la restauration de sa souveraineté. Elle est suivie des accords de Paris, qui modifient le traité de Bruxelles pour créer l'Union de l'Europe occidentale (UEO), en élargissant l'alliance initiale à la RFA et à l'Italie. Le Conseil voit ses prérogatives élargies, et prévoit la création d'une agence pour le contrôle des armements. Les références à une « *reprise d'une politique d'agression de l'Allemagne* » sont remplacées par la promotion de l'unité, avec « *l'intégration progressive de l'Europe* » comme horizon. Un nouvel article prévoit la coopération étroite de l'UEO avec l'OTAN. Plutôt que de se constituer en autonomie, on entérine son rôle comme pilier européen de l'Alliance atlantique. Cette position, réaffirmée à plusieurs occasions, répond notamment au souci britannique de ne pas sacrifier leur « *special relationship* » à l'Europe.

Tandis que la Communauté européenne peine de son côté à intégrer une dimension de défense, la relance de l'UEO est engagée en 1984 par la Déclaration de Rome. Elle prévoit notamment l'objectif de dégager une identité européenne de la sécurité, et la possibilité d'intervenir dans des situations de crise extérieures au territoire des États parties. La première action dans ce cadre est l'opération de déminage « *Cleansweep* » dans le golfe Persique, où la sécurité maritime était menacée par la guerre entre l'Iran et l'Irak.

Il faut attendre le traité de Maastricht de 1992 pour reconnaître l'UEO comme faisant "*partie intégrante du développement de l'Union européenne*". L'article J.4 relatif à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) lui confie l'élaboration et la mise en œuvre des décisions et des actions de l'Union dans le domaine de la défense.

Des forces vont également être mises à disposition de l'UEO. Le sommet franco-allemand de La Rochelle de 1992 crée l'Eurocorps, dont le quartier général est rapidement ouvert aux autres pays de l'UEO. En plus de ce volet aéroterrestre, on crée une force d'intervention aéronavale européenne et un centre d'interprétation d'images satellitaires.

Durant la décennie 1990, les forces relevant de l'UEO vont mener des opérations durant le conflit yougoslave, et participer à la gestion de crise en Albanie et au Kosovo, et au déminage en Croatie. À partir de 2000, elles sont mises à la disposition de l'OTAN et de l'UE, dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

L'UEO est alors tiraillée entre deux organisations. Le traité est finalement dénoncé par la France, et la dissolution de l'UEO effective en 2011. Son rôle est entièrement repris par l'Union européenne, qui souhaite alors relancer l'Europe de la défense.

Anaïs GUINOT
étudiante en master 2 de droit européen. membre du comité Europe de l'ANAJ-IHEDN
Ariane BOUF
diplômée en licence d'anglais, master études européennes et anglophones et en master relations internationales, chargée d'assistance médicale et sécurité, membre du comité Europe de l'ANAJ-IHEDN

L'indépendance de l'Inde

En 1947, l'accession de l'Inde à l'indépendance a constitué l'un des événements contemporains majeurs du continent asiatique. Les conséquences de la partition de l'ancien empire des Indes britanniques sont encore prégnantes dans une région proie à l'instabilité politique.

L'indépendance du joyau de l'Empire britannique

Les volontés d'émancipation des Indiens remontent à la colonisation de la péninsule par les Britanniques. La colonie trouve son origine dans la fondation, en 1600, de l'*East India Company*, compagnie de commerce disposant du monopole du négoce entre l'Angleterre et l'Asie. La société crée des comptoirs qui concurrencent le marché hollandais. Se dotant d'une force armée, la compagnie occupe le Bengale en 1757 avant de chasser définitivement les Français de l'Inde méridionale en 1761.

L'Inde passe alors sous l'autorité directe de la Couronne en laissant subsister des centaines d'États princiers relativement loyaux. En 1877, la reine Victoria se proclame impératrice des Indes. Mais, dès cette époque, les élites indiennes réclament la possibilité de participer plus activement à la gestion du pays. Dès 1885, un Congrès national indien les rassemble avant de devenir un parti nationaliste, le Congrès. En 1909, il obtient des réformes qui ouvrent timidement aux Indiens la voie au processus de décision politique. Entre temps, la création de la « Ligue musulmane » pousse les autorités à séparer désormais les scrutins en fonction des confessions religieuses.

Un mouvement hindou plus radical se dessine dans les années 1910 autour de figures comme celle de l'avocat Tilak, puis de Gandhi, dans les années 1920, avocat issu du Gujarat. Revenu d'Afrique du Sud, ce dernier prône la résistance sans violence. Il organise des campagnes d'agitation et contribue ainsi à affaiblir l'autorité britannique dans la péninsule. La répression s'abat sur ses militants, notamment en 1919 à l'encontre du mouvement Rowlatt satyagraha qui se clôt dans un bain de sang. Gandhi n'en poursuit pas moins son action de « non-coopération » *via* par exemple de nombreux boycotts de produits anglais. Après ce succès, les Indiens obtiennent un régime d'autonomie provincial en 1935.

Mais la seconde guerre mondiale glace ce processus d'autant que la Ligue musulmane, sous l'impulsion de Muhammad Ali Jinnah, réclame, dès 1940, la création de structures séparées. Le mouvement nationaliste se divise et la crainte d'une partition se fait jour. En 1942, le Congrès profite de l'engagement anglais dans le conflit mondial pour exiger une indépendance immédiate. La répression s'abat sur les meneurs tandis que le dialogue est brutalement rompu.

Toutefois, l'agitation se poursuivant, le Gouvernement anglais décide de se retirer de l'Inde dans un contexte d'affrontements violents entre musulmans et hindous, la partition devient inéluctable. Les 14 et 15 août 1947, l'Inde et le Pakistan proclament leur indépendance de part et d'autre de nouvelles frontières. Un autre drame s'ouvre.

La partition

Les chiffres de cette tragédie sont encore en débat mais la partition aurait coûté la vie à près d'un demi-million de personnes et provoqué le déplacement de 10 à 15 millions d'individus sur les 400 millions que compte la péninsule. La purification ethnique qui a sous-tendu la partition a laissé des dommages humains et moraux dont les relations entre les deux pays portent encore aujourd'hui les stigmates.

L'Union indienne, majoritairement hindoue, accueille encore, en 1947, plus du tiers de la population musulmane. Fruit d'une négociation aussi âpre que surréaliste, le tracé des frontières du Pakistan laisse apparaître deux entités administratives séparées l'une de l'autre par 1 500 km de territoire indien ! Pakistan occidental, aujourd'hui Pakistan, et Pakistan oriental, actuel Bangladesh, ne forment donc pas un espace homogène.

Les Anglais auraient voulu suivre la solution « sécariste » de Jawaharlal Nehru qui penchait pour la neutralité religieuse du pays. À l'image des élites occidentalisées, il prônait un nationalisme composite qui avait su séduire les représentants musulmans du parti du Congrès. Mais la Ligue musulmane fit pression pour obtenir un pays à part. Jinnah aurait accepté une Inde unifiée à condition que les musulmans soient représentés à parité dans le gouvernement central dans un pays aux trois-quarts hindou ! Le nouveau vice-roi, Lord Mountbatten, arrivé en Inde en mars 1947 avec les pleins pouvoirs, organise le retrait anglais en trois mois. Dans une totale improvisation, le tracé des frontières est bâclé.

Les incohérences de cette division tiennent largement à la volonté des Britanniques de se débarrasser au plus vite de la question indienne. Le 30 janvier 1948, Gandhi est assassiné par un extrémiste hindou. Le statut de la province du Cachemire, partagé en deux en janvier 1949, à l'issue de la première guerre entre l'Inde et le Pakistan demeure encore un point de crispation.

Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

L'homme de Néandertal, un ancêtre proche

En 1856, lorsque des ouvriers mettent au jour des restes humains dans une carrière de la vallée de Néandertal en Allemagne, ils ne se doutent pas qu'ils viennent de découvrir une nouvelle espèce humaine. Cependant, l'homme de Néandertal est souvent perçu comme un homme couvert de poils, rustre et brutal. Cette image d'homme des cavernes s'effrite toutefois peu à peu au gré des recherches archéologiques modernes.

Un nouveau venu en Europe

Durant le Paléolithique, il y a 400 000 ans, l'homme de Néandertal qui vient d'Afrique, colonise peu à peu l'Europe jusqu'aux monts Altaï en Russie et le Moyen Orient. Ce nouveau venu qui mesure en moyenne 1,65 mètre est doté d'un bourrelet osseux au-dessus des orbites et d'un nez large qui le différencient de l'homme moderne. Un front bas et une tête large et étirée vers l'arrière posée sur un corps trapu lui donnent un air bourru et sauvage. Il est parfaitement adapté pour survivre au froid polaire qui règne à cette époque.

Un homme intelligent…

Les préhistoriens discutent encore de la capacité de l'homme de Néandertal à développer un langage élaboré. Les nombreuses traces laissées par notre lointain ancêtre, notamment l'outillage, plaident en faveur d'une activité intellectuelle, partant, d'un certaine forme de langage. Cet homme du Paléolithique utilise en effet de nombreux outils en silex pour découper la viande ou pour confectionner des vêtements chauds. Contrairement à son prédécesseur l'*Homo erectus*, il ne se contente pas d'un seul outil, le biface, mais il fabrique divers objets plus petits qu'il destine à des fonctions bien précises. Les racloirs séparent ainsi la peau de la chair et coupent le bois, les grattoirs ôtent la graisse accrochée aux peaux et les perçoirs perforent le cuir. D'abord grossiers, les outils deviennent au fil du temps plus raffinés. Ainsi les racloirs sont conçus de telle façon qu'ils épousent la forme de la main pour une meilleure utilisation. La fabrication de l'outil est donc réfléchie et reproduite au fil du temps, de sorte que pourrait être pensée l'existence d'une transmission orale du savoir.

L'analyse des ossements humains révèle toutefois que ces hommes connaissaient des moments de disette. Le Nord de l'Europe est alors recouvert d'une immense calotte glaciaire. De grands animaux aujourd'hui disparus sillonnent les contrées qui ressemblent aux toundras neigeuses et froides. Pour se nourrir, l'homme de Néandertal suit la migration des troupeaux de mammouths, de rhinocéros laineux, de chevaux, de bisons ou de rennes. Pour les capturer, il élabore des techniques de chasse collective en creusant de profondes fosses. Il s'adapte aux changements des saisons. L'été, il se fait pêcheur et cueilleur de baies, de fruits ou de céréales. Des analyses pratiquées sur des dents néandertaliennes révèlent en effet des traces de plantes légumineuses, de graminées ou de fruits. Pour s'abriter du froid, ce chasseur construit des huttes en peaux de bêtes ou, s'il en trouve, s'installe devant le porche des grottes.

Benoît Tacquet ©

Reconstitution de l'homme de Néandertal.

… et sensible

Selon des rites funéraires qui restent encore à préciser, l'homme de Néandertal enterre ses morts. Le défunt doit recevoir un soin approprié. Cet homme préhistorique confère donc à cette dépouille un statut particulier en affirmant que ce corps n'est pas l'égal d'un animal dont la carcasse doit être laissée aux charognards. Des fouilles et notamment l'analyse des pollens démontrent que le défunt néandertalien est recouvert de fleurs et d'ocre. L'homme de Néandertal est aussi sensible au monde qui l'entoure : il collectionne ainsi fossiles, crânes d'ours ou stalactites. Ce chasseur représente grossièrement les animaux : dans la grotte de La Pasiega au Pays basque vers 64 800 av. J-C, il dessine à l'ocre des points, des figures géométriques et des têtes d'animaux. À la même époque dans la grotte de Maltravesio, Néandertal projette sur ses mains des colorants pour obtenir un négatif sur la paroi.

L'homme de Néandertal a disparu il y a environ 35 000 ans. La raison de cette extinction est encore inconnue, même si diverses hypothèses sont avancées : épidémies, stérilité ou réchauffement climatique. Toutefois, l'avancée des recherches préhistoriques réserve sans doute bien des surprises qui ne manqueront pas de réhabiliter cet homme injustement méprisé.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

L'Angleterre et l'Écosse

Partie septentrionale de la Grande-Bretagne, l'Écosse est marquée par des périodes alternant conflits et coopération avec l'Angleterre. Aujourd'hui, les tensions sont ravivées au sein du Royaume-Uni alors que les Britanniques ont décidé de sortir de l'Union européenne (UE), contre l'avis des Écossais.

Au Ier siècle, Britannia, composée de peuplades celtes, est conquise par les Romains. Le Sud de l'île intègre alors la culture romaine. En 122, le mur de l'empereur Hadrien est dressé entre les deux territoires. Le Nord de l'île, la Calédonie, est quant à elle occupée par les Pictes – qui se peignent le visage en bleu pour effrayer l'ennemi.

Le jeu des règnes et des mariages

Au Moyen Âge, des Celtes venus d'Irlande, les Scots, atteignent cette terre à qui ils donnent leur nom, l'Écosse, *Scotland* en anglais. Le pays est alors évangélisé. Face aux attaques des pirates venus de Scandinavie et du Danemark, l'Angleterre et l'Écosse s'unissent pour faire front. En 1066, le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant, s'empare d'une partie des îles anglo-saxonnes après sa victoire à Hastings. Il devient alors l'un des plus puissants monarques de l'Europe occidentale et conquiert les mers. En 1286, la dynastie royale s'éteint et les deux camps entrent à nouveau en conflit. En 1295, la France et l'Écosse signent le traité de *The Auld Audience*, qui garantit une intervention en cas d'attaque par un ennemi commun. Avec le soutien de la France, donc, l'Écosse bat l'Angleterre à Bannockburn en 1314. Le roi écossais Robert Ier Bruce marie sa fille à un sénéchal d'Écosse afin de mettre en place une vraie lignée dirigeante, celle des Stuarts. Un siècle plus tard, alors que la guerre civile fait rage dans le pays, Jacques IV Stuart scelle une union en épousant Margaret, fille du roi anglais Henri VII Tudor : les Stuarts obtiennent ainsi les droits sur la couronne anglaise. Le calme est ramené par leur fils, Jacques V, tandis que le protestantisme se diffuse à travers l'île. Au milieu du XVIe siècle,

DR

Marie, fille de Jacques, épouse le futur roi de France, François II, et intègre ainsi le clan catholique. De retour en Écosse après la mort de François II, Marie lutte avec ferveur contre l'Église presbytérienne. Sa cousine, la reine d'Angleterre Elizabeth Ire, la fait alors décapiter. Elizabeth lègue la couronne au fils de Marie Stuart, qui devient le roi Jacques Ier d'Angleterre. Calviniste, ce dernier s'attire les foudres à la fois des Écossais presbytériens et des Anglais anglicans (ou épiscopaliens). Il épouse Marguerite Tudor, fille d'Henri VII, pour asseoir la légitimité de sa descendance sur les deux pays. Mais la Glorieuse Révolution réinstaure une monarchie catholique en 1688.

Les lois d'union

Avec l'*Acts of Union* de 1706-1707, les deux royaumes s'unissent formellement sur le plan politique en prenant le nom de Royaume-Uni de Grande-Bretagne sous le règne d'Anne Stuart. Une grande partie de l'élite écossaise est en effet l'alliée des Anglais. Un Parlement unique est mis en place à Westminster, à Londres, et l'anglais est imposé comme langue officielle. Si les Anglais sont parvenus à convaincre les Écossais de sceller cette union, ces derniers ne tardent pas à manifester des désirs d'indépendance, surtout au sein de la population des *Highlanders*. Le fils du roi Stuart exilé, et soutenu par les Jacobites, débarque en 1715 sur les côtes écossaises et tente une vaine reconquête. Trente ans plus tard, son fils Charles Édouard Stuart parvient à lever une armée de milliers de volontaires. Le roi d'Angleterre leur oppose une armée de mercenaires, avec à leur tête le duc de Cumberland, dit le « *Butcher* ». L'ultime et douloureuse bataille a lieu en 1746 à Culloden Moor. Le roi anglais s'attache alors à détruire l'identité écossaise en interdisant ses traditions (langue gaélique, système clanique, port du tartan, cornemuse). On appelle désormais l'Écosse « *North of Britain* ». Sir Walter Scott retrace cet épisode tragique dans ses œuvres historiques. En 1801, un nouvel acte d'union réunit de manière formelle la Grande-Bretagne et l'Irlande.

En juin 2016, lors d'un référendum, 62 % des Écossais ont voté pour le « *Remain* » au sein de l'UE. Ils se sont sentis profondément heurtés par les Britanniques qui ont voté le *Brexit*. Dans ce contexte, la question latente d'un retour à l'autonomie est plus que jamais au centre des réflexions.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

Des États unis ?

Vu de loin, les États-Unis font rayonner une identité et une culture « américaine » à l'échelle de la planète. À y regarder de près, chaque État du pays conserve ses particularités. Les mouvements de « résistance » à cette acculturation nationale ont toujours été vifs, qu'ils se traduisent par la dénonciation de l'« emprise » de Washington ou par le refus d'un mode de vie jugé nivelant.

État fédéral contre États de l'union

Dès la Révolution américaine, un débat entre Jefferson et Hamilton divise les constituants sur les rôles respectifs de l'Union et des États. On s'interroge sur la meilleure manière de représenter les intérêts de l'ensemble des Américains. La Déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776 transforme les colonies en « *États libres et indépendants* ».

Les liens entre ces États sont guidés par le pragmatisme militaire : il faut gagner la guerre d'Indépendance. Chaque État se dote d'institutions identiques avec un gouverneur à sa tête et se voit attribuer un certain nombre de représentants au Sénat et à la Chambre. Ce système, invariable dans le temps, empêche les villes d'être surreprésentées dans un pays qui reste profondément ancré dans sa ruralité.

Une réalité juridique, l'État fédéral, s'est imposée aux États, creuset originel de la démocratie. Ce n'est, en effet, qu'en 1787 qu'une Constitution établit ce pouvoir central. Désormais, chaque État doit lui sacrifier une part de ses prérogatives et la « *souveraineté* » est divisée « *entre l'Union et les États* ». L'alliance militaire de 1776 a cédé la place à un État fédéral.

La guerre civile met à l'épreuve cet équilibre. La question de l'esclavage oppose les tenants du pouvoir de l'Union à ceux des droits des États à pouvoir légiférer comme ils l'entendent. Le résultat paradoxal de la volonté sécessionniste des États du Sud fut le renforcement de l'Union sur l'ensemble du pays. Désormais, Washington n'aura de cesse de s'arroger des prérogatives que ne lui accordait pas encore la Constitution. Ainsi le 14e amendement (1868) édicte qu'« *aucun État ne pourra priver quiconque de sa vie, de sa liberté, ou de sa propriété* ». En 1870, le 15e amendement confirme ce glissement en obligeant les États à garantir les droits édictés par le *Bill of Rights*.

La conquête de l'Ouest ou la guerre civile n'ont toutefois pas effacé les « régionalismes » de l'Union. Depuis 1862, la mise en valeur du continent américain s'accompagne de mesures incitatives à l'installation d'Américains venus de l'Est et d'un grand nombre d'immigrants européens dans l'Ouest du pays. En 1869, l'achèvement d'une ligne de chemin de fer transcontinental unissant l'Atlantique au Pacifique permet de relier le jeune État de Californie au reste de l'Union. À la fin du XIXe siècle, la fin de la « frontière » est atteinte.

E pluribus unum

En théorie, les deux échelons du pouvoir se complètent mais les États craignent les empiétements de Washington. La désignation des juges, des sheriffs et d'un grand nombre de fonctionnaires territoriaux traduit cette volonté. Les organes politiques fédéraux sont déclinés dans chacun des 50 États.

Les interventions de la police fédérale sont soumises à l'approbation du gouvernement local. Le système judiciaire repose sur une double législation provoquant des batailles juridiques en vue de déterritorialiser les procès dans l'État le plus favorable aux intérêts de l'accusé. Un délit de même nature n'encourt pas nécessairement la même peine selon l'État dans lequel il est commis.

Avec l'accélération des transports, de l'industrialisation et de l'urbanisation, les comportements s'uniformisent. La diffusion de musique et de publicité sur les grandes ondes contribue à véhiculer des thèmes communs à travers le pays. On lit partout les aventures d'*Huckleberry Finn* de Mark Twain ou de *Little Women* de Louisa May Alcott. Mais la diversité des stations de TSF demeure. Si la culture urbaine, notamment l'architecture, s'est considérablement homogénéisée, les espaces ruraux sont encore empreints d'un folklore spécifique à chaque région des États-Unis.

Les États peuvent refuser d'inscrire dans leur Constitution des décisions sensibles comme celles portant sur l'avortement, sur la peine de mort, sur la possession d'armes à feu, sur la prohibition ou tout simplement sur la protection des libertés individuelles. Le Massachussetts n'a ainsi ratifié le *Bill of Rights* de la fin du XVIIIe siècle qu'en 1941 ! Les progrès de l'État fédéral sont cependant réels, appuyés notamment par les décisions de la Cour suprême fédérale depuis le début du XIXe siècle. La création d'organismes nationaux (MPPDA, FBI, CIA, NASA etc.), le renforcement de la Présidence aidée d'un Gouvernement et de conseillers, et les lois dans le domaine économique (loi antitrusts, New Deal) ont permis l'extension du pouvoir central malgré l'influence des héritages historiques.

Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

Mer agitée, temps gris : la naissance du romantisme

La naissance du romantisme est un sujet controversé. Courant européen, cette nouvelle sensibilité à la nature et aux normes du Beau a des racines diverses, des chronologies différentes à travers une ramification d'œuvres et d'artistes très divers. Aussi a-t-on pu parler de « pré-romantisme » pour Rousseau, le « promeneur solitaire » si sensible aux paysages de montagne et à leur altière beauté. En France, des peintres comme Joseph Vernet (1714-1789), Pierre-Henri de Valenciennes (1750-1819), Jean-Joseph-Xavier Bidauld (1758-1846) cultivent l'art du paysage, en étudiant les ciels, les arbres et les lointains, les rivages étrangers et, pour ce dernier, la haute montagne. Déjà, Hubert Robert (1733-1808), célèbre pour ses « ruines », projetait la notion de mortalité sur des lieux atteints par le temps qui passe, comme dans la *Vue imaginaire de la Grande Galerie du Louvre en ruines*[1].

Mais c'est sans doute la découverte de la mer et de ses tempêtes qui marque le coup d'envoi du romantisme européen, comme le signale la plume du grand Chateaubriand dans les pages célèbres de ses *Mémoires d'outre-tombe* (1848), qui évoquent sa jeunesse dans l'austère château familial de Combourg et sa naissance à Saint-Malo : « *J'étais presque mort quand je vins au jour. Le mugissement des vagues, soulevées par une bourrasque annonçant l'équinoxe d'automne, empêchait d'entendre mes cris : on m'a souvent conté ces détails ; leur tristesse ne s'est jamais effacée de ma mémoire* » (Première partie, Livre premier). Fils de l'Océan déchaîné, le Romantique en porte à jamais l'emblème, celui d'une existence tempétueuse, livrée aux vents de l'Histoire et aux soubresauts des révolutions. De fait, la métaphore de la tempête revient en leitmotiv dans ces *Mémoires*, comme lecture d'une vie de tourments poursuivie par un Destin implacable. Le départ vers l'exil se fait par un temps lourd et gris, comme le cœur du gentilhomme quittant sa patrie et sa mère : « *Le temps était sombre, la brise molle, et la houle battait lourdement les écueils à quelques encablures du vaisseau. Mes regards restaient attachés sur Saint-Malo. Je venais d'y laisser ma mère tout en larmes.* » La mer devient l'élément mobile qui représente le mieux l'histoire tourmentée du royaume, comme cette « *Arrivée d'Émigrés et de la duchesse du Berry en France* », par Carle Vernet, dans un décor de tempête sur un rivage : épouse du duc de Berry et mère du duc de Bordeaux, l'héritier de la couronne de France, actrice d'un coup d'État manqué en 1830, la duchesse de Berry a calmement débarqué en 1816 au port de Marseille. La mer devient le thème de prédilection des poètes, tels Baudelaire aux derniers accents romantiques dans *Les Fleurs du mal* (1857) :

Homme libre, toujours tu chériras la mer !
La mer est ton miroir ; tu contemples ton âme
Dans le déroulement infini de sa lame,
Et ton esprit n'est pas un gouffre moins amer.

La mer agitée a très souvent valeur temporelle ; elle est l'image du temps qui passe, de la vie qui emporte, de la mort qui fauche, comme dans les premiers vers du célèbre poème *Le Lac* de Lamartine, dans les *Méditations poétiques* (1820) :

DR

Ainsi, toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
Jeter l'ancre un seul jour ?

Enfin, le temps gris, nuageux, oppressant, obscurci évoque l'avenir menaçant, bouché, sans espoir : le vers « *Quand le ciel bas et lourd pèse comme un couvercle* » ouvre le quatrième « *Spleen* » de Baudelaire, poète en proie à de profondes et maladives mélancolies. Parfois, cependant, le romantique parvient à crever « *ce plafond de brume*[2] » pour être, au terme d'une ascension alpestre, *Le voyageur contemplant une mer de nuages*, de Caspar David Friedrich[3] : image d'une élévation au-dessus des troubles de l'âme. Comme souvent, il faut laisser le dernier mot à Victor Hugo, le grand poète visionnaire, romantique par essence, qui inverse la symbolique funeste de la mer démontée pour y entendre la voix de Dieu. Le romantisme est installé et la tempête, devenue familière, n'obscurcit plus la destinée humaine :

Or, comme je l'ai dit, l'océan magnifique
Épandait une voix joyeuse et pacifique,
Chantait comme la harpe aux temples de Sion,
Et louait la beauté de la création.

1. 1796, huile sur toile, 1,15 x 1,45 m, conservée au Louvre.
2. Sonnet « *La Musique* », de Baudelaire, dans *Les Fleurs du mal* (1857).
3. 1818, Huile sur toile, 74,8 x 94,8 cm, Hambourg Kunsthalle.

Charles Ammirati
professeur agrégé de lettres modernes

La ville de New York

La métropole de New York a connu plusieurs vagues d'immigration à l'origine de sa dimension cosmopolite. Aujourd'hui, une centaine de communautés cohabitent à New York.

L'immigration à New York

À partir du XIXe siècle, les populations immigrées qui arrivent à New York forment de nouveaux quartiers. Une carte ethnique se dessine au sein de la ville, particulièrement évolutive. Par exemple, si *Chinatown* correspond au quartier chinois, cette communauté s'installe aussi à Flushing, où ils cohabitent avec les Indiens et les Coréens. Les Hispaniques vivent à Spanish Harlem, dans le Queens ou dans le Bronx, où le *Spanglish*(1) se déploie sur les devantures des magasins. Les Grecs s'installent dans le Queens, les Jamaïcains et les Haïtiens à Brooklyn, à Brighton Beach, ou encore à Crown Heights.

Dans les années 1960, ces immigrés doivent se conformer au modèle américain, le *melting pot*. Avec le modèle du *salad bowl*, chacun conserve son identité culturelle.

DR

L'exemple de Harlem

Tout au long du XXe siècle, le quartier de Harlem, situé au Nord de l'île de Manhattan, est entièrement peuplé d'Afro-Américains. Il est à ce titre devenu emblématique de l'identité noire. Cette population est arrivée massivement dans le Sud du pays entre 1890 et 1930, puis s'est dirigée vers les grandes villes comme New York, considéré comme une Terre promise (une augmentation de 120 % de la population afro-américaine entre 1920 et 1930). Le phénomène d'exclusion qu'ils ont subi à New York a alimenté le processus d'installation de la population noire à Harlem, alors que la population blanche quittait le quartier, en dégradation. Les Noirs américains, avec leur petit salaire, ne pouvaient plus payer leur loyer et leurs factures alors que les propriétaires augmentaient les prix. La population est devenue indigente, au sein d'un véritable ghetto. Jusque dans les années 1960, les écarts économiques et sociaux se sont creusés. Le président Johnson a tenté de désamorcer ces tensions en lançant la « guerre contre la pauvreté ». Mais entre 1970 et 1990, les Afro-Américains plus aisés ont quitté Harlem. Une grande partie de la population (40 %) vivait alors en deçà du seuil de pauvreté avec une espérance de vie inférieure à celle du Bangladesh.

Dans les années 1990, les conflits entre les minorités ethniques deviennent plus visibles. Certaines pratiques bancaires sont aussi dénoncées, pour permettre de maintenir la population noire en dehors des quartiers où la population blanche est majoritaire. Harlem, devenu le « Hood » dans les années 1960, évolue encore davantage vers la zone de non-droit. Au cours des années 1990, grâce aux associations de quartier et à l'action politique contre le crack, la ville de Harlem renaît, à travers notamment une véritable rénovation urbaine.

La *gentrification*

La plupart des études sociologiques sur New York ont porté sur la *gentrification* (« *gentry* » : petite noblesse), c'est-à-dire l'embourgeoisement des quartiers populaires à partir des années 1970-1980 au profit des classes sociales supérieures, phénomène vécu comme une injustice par ses habitants car ces derniers finissent en général par devoir quitter le quartier à cause de la hausse des prix. Un rejet des Blancs règne dans certains quartiers. À Harlem, comme dans d'autres quartiers pauvres, la classe moyenne blanche trouve un intérêt à venir s'installer : elle peut accéder au centre urbain à un prix modéré. De son côté, la classe plus aisée peut s'offrir un logement de standing tout en contribuant à l'évolution sociale du quartier. Ce dernier se transforme selon le principe de la « disneyification », c'est-à-dire l'adaptation des commerces à la culture environnante. Dans les années 1990, le président Clinton y a lancé le programme de réhabilitation « *Empowerment Zones* » pour la rénovation et la valorisation du quartier et y a même installé ses bureaux en 2001. Mais la population noire a vécu cette situation comme une conspiration. La mixité sociale à Harlem semble difficile à atteindre, d'autant plus que la classe moyenne noire, qui s'est développée depuis les années 1990, a progressivement quitté le quartier.

La gentrification est un phénomène typique des grandes villes. À New-York, d'autres quartiers se sont « gentrifiés » comme Brooklyn, qui est même devenu un symbole largement utilisé par la publicité. D'anciens repères de junkies, comme East village ou Greenwich à Manhattan, accueillent aussi aujourd'hui des populations aisées. Ces quartiers, avec leur identité, participent à l'attrait de New York à travers le monde.

DR

1. Mélange des langues anglaise et espagnole.

Sous la haute direction de Murielle Delaporte, rédactrice en chef d'Opérationnels SLDS

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

1959 : la Nouvelle Vague submerge la France

En 1958, Françoise Giroud, journaliste à *L'Express*, donnait à une série d'articles consacrés à la jeunesse le titre de « Nouvelle Vague ». La formule allait être reprise par les critiques pour parler du renouveau du cinéma français, marqué par de nouvelles règles de tournage que de jeunes réalisateurs tentaient alors d'imposer.

Le cinéma français d'avant-guerre

Le cinéma français d'avant-guerre est une industrie qui obéit à des règles immuables. Le maître d'ouvrage est le producteur qui entend avant tout faire du profit et mise sur un nombre toujours croissant de spectateurs. Il confie au réalisateur un scénario qui fixe les limites de l'histoire et le caractère des personnages. Le script et les dialogues sont écrits par des auteurs qui privilégient les intrigues passionnelles. Le film est majoritairement tourné dans des studios où des équipes reconstituent artificiellement les décors. Les héros sont interprétés par de célèbres acteurs. Arletty, Jean Gabin, Pierre Brasseur, Michèle Morgan, Michel Simon ou Fernandel sont alors de véritables stars mises en scène par Jean Renoir, Julien Duvivier, Marcel Carmé ou Marcel Pagnol.

La Nouvelle Vague

En 1954, François Truffaut, critique aux *Cahiers du cinéma*, vient à dénoncer ce « *cinéma de papa* » auquel il reproche de s'enfermer dans le conformisme et dans une surenchère d'images esthétisantes qui coupent la création cinématographique de la réalité. En 1959, lui-même réalise *Les Quatre cents coups*, un film autobiographique en noir et blanc sur le thème de l'enfance qui lui est cher. L'œuvre est d'une facture assez classique (qui vaut à son auteur le prix de la mise en scène au festival de Cannes de 1959) mais les dialogues, dits par Jean-Pierre Léaud, alors âgé de 14 ans, s'inspirent de la réalité du langage parlé à l'époque.

En adoptant ce nouveau style, les jeunes réalisateurs de l'après-guerre vont peu à peu bousculer l'ordre établi par leurs aînés. Ainsi, Claude Chabrol, qui n'a reçu aucune formation professionnelle dans les écoles de cinéma ni dans les studios comme assistant-réalisateur, présente au public, l'année 1959, *Le Beau Serge* et *Les Cousins*, deux films qu'il a pu produire grâce à un héritage. Pour sa part, en 1960, Jean Luc Godard, dans *À bout de souffle*, permet à ses acteurs Jean-Paul Belmondo et Jean Seberg d'improviser leurs dialogues et de se placer devant la caméra avec une relative liberté. Dans une séquence, Michel, le héros principal joué par Jean-Paul Belmondo, s'adresse directement au spectateur alors qu'il est au volant de sa voiture : « *Si vous n'aimez pas la mer, si vous n'aimez pas la montagne, si vous n'aimez pas la ville… allez vous faire f… !* ». Ce parti-pris de liberté donne évidemment au film une touche d'originalité.

Les plans sont tournés à l'extérieur avec la caméra à l'épaule. Les acteurs sont jeunes et pour la plupart inconnus : Brigitte Bardot, Jeanne Moreau, Jean-Paul Belmondo, Jean-Pierre Léaud, Catherine Deneuve, Bernadette Lafont, Jean-Claude Brialy, Anouk Aimée. Les dialogues sont limités et parfois improvisés par les acteurs. Les tenants de ce nouveau cinéma sont alors Agnès Varda, François Truffaut, Jean-Luc Godard, Claude Chabrol, Éric Rohmer, Jacques Rivette et Alain Resnais. Ce sont leurs œuvres qui posent les fondements de la Nouvelle Vague. Dans un mélange de curiosité et de fronde contre l'ordre établi par la critique traditionnelle, le public s'enthousiasme pour cette nouvelle approche cinématographique.

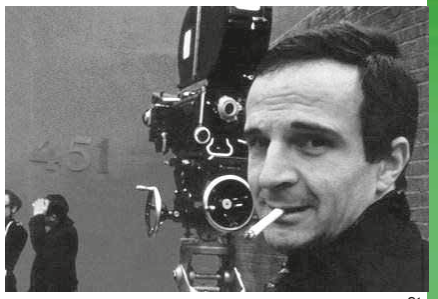

DR

Postérité

À partir de 1965, bon nombre de cinéastes et acteurs se plient à nouveau aux exigences de l'industrie du cinéma. Du reste, la Nouvelle Vague ne revendique pas un amateurisme qui viserait à déstabiliser l'industrie, mais plutôt une nouvelle façon de filmer, et les réalisateurs cherchent des financements conséquents pour porter leurs idées à l'écran. De leur côté, les acteurs révélés par leurs premiers films intègrent désormais des productions plus classiques.

Le spectateur, pour sa part, finit par se lasser de ce cinéma souvent intellectuel qui bouscule trop les esprits. Le public de l'époque n'a d'ailleurs pas délaissé le cinéma traditionnel puisque *Le Corniaud* (1964) et *La Grande vadrouille* (1966), avec Louis de Funès et Bourvil, triomphent au box-office des entrées et demeurent pendant plus de quarante ans les plus grands succès commerciaux français.

Mais la Nouvelle Vague aura marqué son époque et influencé de nombreux cinéastes étrangers comme Wim Wenders, Milos Forman ou les frères Dardenne, qui revendiquent aujourd'hui encore cet héritage cinématographique. Et en 2016 Jean-Pierre Léaud, l'acteur emblématique de la Nouvelle Vague, a reçu la Palme d'honneur en récompense de sa brillante carrière.

Sous la haute direction de monsieur Claude Ribbe, écrivain, colonel de réserve de l'armée de l'air

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

De l'Arsenal de Rochefort à la construction de l'*Hermione* : 500 ans d'histoire de France

La France, grâce notamment aux côtes qui bordent ses façades atlantique et méditerranéenne, possède une riche histoire maritime. C'est au XVIIe siècle que Colbert ordonne la création d'un nouvel arsenal dans le Royaume de France, sur les rives de la Charente, au sein de la ville de Rochefort. Jusqu'en 1927, l'arsenal de Rochefort construit près de 550 navires de guerre, tout en assurant des fonctions d'armement, d'approvisionnement et de réparation.

Surnommé « *le Versailles des mers* », c'est en ce lieu que fut construite l'*Hermione*, en pleine guerre d'Indépendance américaine, en moins de deux ans, temps record pour l'époque[1]. Lancé en 1779, ce navire de 65 mètres de long, doté d'une voilure de 1550 m², était considéré comme une frégate légère en raison de sa vitesse et de sa maniabilité. Il appartenait à la classe dite *Concorde*.

Si l'on oublie généralement que le navire s'échoua 14 ans plus tard en raison d'une erreur de navigation, on se souviendra de sa réplique, lancée 235 ans plus tard, en 2014. En effet, deux cents ans après qu'il a échoué, un groupe d'historiens français et d'amateurs de la marine eut l'idée de recréer la frégate qui avait transporté le marquis de La Fayette à Boston en 1780, afin de rappeler les liens forts unissant les États-Unis d'Amérique et la France.

La genèse

La décision de reconstruire l'*Hermione* fut prise en 1993, 200 ans après son échouage, mais 1992 est le réel point de départ du projet : c'est l'année où s'associèrent les personnalités à l'origine de l'association *Hermione*-La Fayette, élus de la ville de Rochefort – et notamment le maire, Jean-Louis Frot – et membres du Centre international de la mer[2], dirigé alors par Éric Orsenna, qui a pris depuis la présidence de l'association. C'est aussi l'année où les statuts de l'association furent déposés.

Le terrain

La lente acquisition des terrains de la Corderie royale fut une expérience utile pour l'équipe menant le projet de l'*Hermione* : la réfection des formes de radoub fut longue car la ville ne les possédait pas. Le programme a également dû mettre en place la dépollution de ces dernières car elles étaient envasées et inutilisées.

La construction

Si de nombreux partenaires ont relevé le défi de la construction de l'*Hermione*, l'entreprise Asselin restera dans les mémoires : cette entreprise de menuiserie créée en 1957 a relevé le défi de la construction de l'*Hermione* en assurant 95 % de la réalisation. 2 000 chênes furent sélectionnés, tous venant de forêts françaises. La communication autour du projet de l'*Hermione* rappelle celle du château de Guédelon, dont la construction se fait de manière collective et où chaque étape est partagée avec le public. Cependant, à la différence de Guédelon, l'*Hermione* est adaptée aux impératifs de la vie contemporaine : la frégate est dotée de moteurs électriques afin de pouvoir manœuvrer dans les ports, la navigation à la voile y étant interdite. En outre, la nouvelle frégate est équipée de moyens de communication et de navigation modernes, GPS et moyens de communications modernes, VHF entre autres. Cela permet au navire d'avoir un équipage réduit. Alors que l'*Hermione* de 1779 navigue avec 200 marins à bord, l'*Hermione* contemporaine n'en a que 80. De même, le confort moderne est présent grâce aux douches et aux toilettes individuelles : au XVIIIe siècle, des bancs percés sur le pont permettaient d'aller à la selle. Enfin, l'*Hermione* contemporaine, contrairement à son original, n'est pas un navire de guerre, ce qui permet une exploitation civile du bâtiment.

DR

Le lancement

C'est en 2014 que l'*Hermione* fut mise à flot pour procéder aux premiers essais. L'année suivante, le voyage inaugural à destination des États-Unis permit la visite du Président François Hollande. L'arrivée à New-York fut la concrétisation du projet, avec un accueil extrêmement chaleureux du public américain. La statue de la Liberté ne rappelle-t-elle pas elle aussi l'amitié qui lie les deux nations depuis plus de deux siècles ?

Aujourd'hui

L'*Hermione* est devenue un bateau à vocation pédagogique et diplomatique, tout comme son homologue suédois *Göteborg III* : il voyage sans cesse et ses trajets peuvent être suivis en temps réel[3]. En outre, les donateurs bénéficient de la possibilité d'embarquer à bord, et ce pour un trajet pouvant aller jusqu'à huit jours[4].

1. Les chiffres varient, deux ans étant le chiffre le plus long.
2. Le Centre international de la mer, musée océanographique, est installé au cœur de l'ancienne Corderie royale, rénovée à l'instigation de Jean-Louis Frot.
3. https://www.*Hermione*.com/voyage/voyage-2018/.
4. https://www.*Hermione*.com/media/v7_doc_surnumcompressed__052861300_1019_08112017.pdf.

Sous la haute direction de Madame Hélène Sirven, maître de conférences en architecture et arts appliqués à l'université Panthéon-Sorbonne

Clément Genty
Aspirant de réserve dans la marine nationale, membre de l'ANAJ-IHEDN

L'Internet chinois

Introduction

L'Internet chinois présente des caractéristiques uniques. Fortement encadré par le Gouvernement, il s'est considérablement développé, depuis les premières connexions en 1995, tant en matière de contenus et de services qu'en termes d'utilisateurs. Le nombre d'internautes en Chine (770 millions soit 55 % de la population nationale) dépasse aujourd'hui la population de l'Europe. Le taux de pénétration s'établit à 73 % dans les zones urbaines et à 27 % pour les zones rurales. La baisse continue du coût des smartphones et la volonté du gouvernement exprimée dans les plans Internet + et China 2025 devraient amener le nombre d'internautes à croître, surtout dans les zones rurales.

Un outil de développement économique…

L'e-commerce s'est considérablement développé en Chine avec des champions tels que TaoBao ou encore JD (JingDong). En 2016, les ventes en ligne du secteur dépassent celles des États-Unis à hauteur de 366 milliards de dollars. S'appuyant sur une augmentation de la classe moyenne et des internautes jeunes et sur une consommation intérieure en croissance, l'e-commerce chinois devrait continuer à croître à hauteur de 20 % par an jusqu'en 2020.

Le paiement électronique renforce son emprise : en 2017, 65 % des internautes utilisent désormais leur téléphone mobile pour régler leurs achats, alors qu'ils n'étaient que 50 % en 2016. En 2017, les transactions effectuées depuis les smartphones ont dépassé les 10 000 milliards d'euros, et placent la Chine en tête, largement devant les États-Unis.

Ces secteurs sont dominés quasi exclusivement par des entreprises chinoises, notamment deux inévitables, Alibaba, capitalisée à 486 milliards de dollars, avec à sa tête le charismatique Jack Ma, ancien professeur d'anglais, et Tencent, capitalisée à hauteur de 520 milliards de dollars, dirigée par le discret Pony Ma, ingénieur informatique de formation.

Ces deux géants de l'Internet chinois ont bénéficié du colbertisme assumé du Gouvernement de Pékin, qui a favorisé le développement des infrastructures réseaux (4G, 5G) et bloqué au fur et à mesure la pénétration de certains géants mondiaux.

…aux caractéristiques chinoises

L'écosystème Internet chinois ressemble à un « Galápagos » technique. En effet, le protectionnisme chinois a permis aux firmes locales de se positionner et de se développer localement sur le secteur des techniques Internet.

Ainsi, aux grands réseaux sociaux ou messageries occidentaux correspondent des produits chinois qui tiennent compte des spécificités locales, néanmoins circonscrits à la Chine. Renren et ses 30 millions d'utilisateurs mensuels constituent le pendant de Facebook. Sina weibo et ses 411 millions d'utilisateurs mensuels forme un équivalent de Twitter. Wechat et son milliard d'utilisateurs mensuels, dont 300 millions de Chinois qui l'utilisent comme portefeuille électronique, recouvre, entre autres, les fonctions qui ont fait le succès de Whatsapp et de Messenger. Enfin, Baidu, qui totalise 80 % des requêtes Internet en Chine, néanmoins 1 % à l'extérieur, correspond au géant américain Google.

Ces applications évoluent dans le cadre strict du contrôle gouvernemental, qui se décline sous deux formes :

– *The* « *Great Firewall* » : ce système vise à restreindre l'accès à des contenus extérieurs à la Chine en filtrant les requêtes des utilisateurs.
– *The* « *Golden Shield* » : ce système vise à contrôler les échanges sur le réseau Internet chinois. La réglementation chinoise définit des types d'informations qu'il est interdit de répliquer et de transmettre. Échanger en ligne sur les événements de Tian An Men ou sur la charte 08, manifeste pour la démocratie en Chine, se révèle extrêmement difficile, les messages étant filtrés, analysés et le cas échéant supprimés (cyber-disparition).

Néanmoins, sur des sujets spécifiques, les réseaux sociaux agissent comme thermomètre de l'opinion auprès du Gouvernement. Les vagues de commentaires négatifs sur Weibo de 2012 à 2013 au sujet de la pollution dans les grandes villes ont amené le Gouvernement à prendre des mesures concrètes de lutte en la matière.

Un Internet *Big Brother* ?

S'appuyant sur les données collectées par les acteurs privés et publics, le Gouvernement expérimente depuis 2017 dans des localités définies un système dit de « crédit social » où chaque citoyen et chaque entreprise reçoivent un score indexé sur leur comportement économique et social. Le score, calculé par l'administration, détermine l'accès à certains services (marchés publics, prêts bancaires, transports en commun, écoles). Le but est double : instaurer de la confiance dans le tissu économique et exercer un contrôle social où l'obéissance est perçue comme un jeu par le citoyen.

L'Internet chinois est un « Galápagos » technique au sein duquel des géants du *web* propres à la Chine et faiblement présents à l'international ont pu émerger et se développer grâce au soutien et au protectionnisme du Gouvernement.

Axel Oms
ingénieur et membre du comité de l'ANAJ - IHEDN

24 décembre 1940

La création du GRB-1

La naissance d'un mythe

Au lendemain de la défaite de juin 1940, les aviateurs français qui contestent l'armistice gagnent l'Angleterre et les possessions britanniques en vue de poursuivre le combat. Au début de juillet, les Forces aériennes françaises libres (FAFL), créées sur ordre du général de Gaulle, ne regroupent que quelques centaines d'hommes dont la plupart sortent des écoles de formation de l'armée de l'air.

La marche vers l'autonomie

Le chef de la France libre, souhaitant voir ses avions opérer de façon autonome, désire voir se constituer des unités spécifiquement nationales. C'est ainsi qu'il encourage la création de deux formations aériennes. La première, fondée le 29 août 1940, sous les ordres du commandant de Marnier, reçoit la désignation de groupe de combat n° 1 « *Jam* ». La seconde, baptisée *Topic*, est placée sous le commandement du capitaine Astier de Villatte. Ne comptant que six bombardiers légers *Bristol Blenheim*, elle est chargée d'opérer en Afrique équatoriale française, passée dans le camp des gaullistes.

DR

L'ancêtre du « *Lorraine* »

Le 24 décembre 1940, lorsque les FAFL sont réorganisées, *Jam* et *Topic* fusionnent pour donner naissance au groupe réservé de bombardement n° 1 (GRB-1), sous le commandement du capitaine Astier de Villatte. Les deux escadrilles qui le constituent sont stationnées à Douala et à Maiduguri.

Le GRB-1, ancêtre du groupe de bombardement « *Lorraine* », unité mythique des Forces aériennes françaises libres, participera aux engagements menés dans l'extrême Sud de la Libye par le colonel Leclerc, sur l'oasis de Koufra. Au prix de plusieurs équipages perdus, il effectue des missions de reconnaissance et de bombardement, entrant ainsi dans la légende, comme tous ces autres soldats qui, dès le début, ont refusé d'admettre la défaite de leur pays.

DR

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi, rédacteur au CERPA

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne André Lanata,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Général de brigade aérienne Guillaume Letalenet,
directeur du Centre études, réserves et partenariats de l'armée de l'air.

Jean-Marc Albert, *professeur d'histoire de première supérieure.*

Amélie Blanckaert, *présidente de* Coup de plume.

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Christophe de Dreuille, *directeur de programmes, Airbus Defence and Space.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des Universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Odile Fuchs-Taugourdeau, *magistrate et présidente de chambre à la cour administrative de Paris.*

Patrick-Louis Hubert, *juge à la Cour d'arbitrage international.*

Michèle Jouve, *auteur, professeur de sociologie et sémiologie.*

Lieutenant-colonel Jérôme de Lespinois, *chercheur à l'IRSEM.*

Patrick Meneghetti, *avocat.*

Emmanuel Nal, *maître de conférences en philosophie à l'université de Mulhouse.*

François Pernot, *professeur des Universités en histoire moderne.*

Claude Ribbe, *écrivain.*

Hélène Sirven, *maître de conférences en architecture et arts appliqués à l'université Panthéon-Sorbonne.*

Gérard Teboul, *professeur de droit public à l'université Paris XII.*

Jean-Louis Tertian, *contrôleur général économique et financier.*

Hervé Théry, *professeur agrégé de géographie et spécialiste du Brésil.*

Michèle Thonnet, *directrice des programmes santé en ligne européens et internationaux, ministère des Affaires sociales et de la Santé.*

Anne Vial-Logeay, *maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen.*

Marie-Catherine Villatoux, *docteur et agrégée en histoire, enseignant-chercheur au Centre de recherche de l'armée de l'air (CReA).*

Colonel Gilles Villenave, *commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur air.*

Igor Yakoubovitch, *professeur de lettres classiques, docteur en langues et littératures anciennes.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*